



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI TREIZE FÉVRIER à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°4

Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP

François BROTHIER représenté par Julien MIRO

Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN

Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU

Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD

Jean Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE

Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER

Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE

Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND

MOUVEMENTS EN COURS DE SÉANCE :

Nathalie LEVY quitte la séance avant le vote de l'affaire n°4

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aude RUMEAU

Le quorum est atteint

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 12 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. COMMUNICATION AU CONSEIL DES DÉCISIONS DU MAIRE
2. FINANCES – VOTE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2023
3. PARKING DU PALAIS DES SPORTS : INSTALLATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES : ACTUALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION
4. DÉPÔT DES PIÈCES DU LOTISSEMENT VIA DOMITIA II – PA 034 057 13 M0003
5. SECTORISATION SCOLAIRE
6. DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE AU « FONDS DE SOUTIEN A LA RESTAURATION DES PATRIMOINES » EN LIEN AVEC LE LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE, POUR LA MISE EN VALEUR DE LA VIA DOMITIA.
7. 10ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA MJC – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU COLLÈGE FRÉDÉRIC BAZILLE – PROJETS 2022/2023
9. MOTION DE SOUTIEN À LA BOUVINE ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « UNION DES JEUNES DE PROVENCE ET DU LANGUEDOC POUR LA DÉFENSE DE NOS TRADITIONS TAURINES » EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DU 11 FÉVRIER À MONTPELLIER
10. MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS
11. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MÉDECINE PRÉVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT
12. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
13. FINANCES – SUBVENTIONS DE SOUTIEN À LA TURQUIE ET À LA SYRIE – SÉISME DU 6 FÉVRIER 2023

Monsieur FERRAND demande le retrait de la délibération 9

L'ordre du jour est adopté à la majorité

Pour : 27 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE)

Contre : 8 (Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Présentation des Maisons des proximités/point information jeunesse/participation citoyenne

Laurent BIZET :

« La première MDP a ouvert au Mas de Rochet en décembre 2017, depuis 4 nouvelles ont ouvert au Devois, à Caylus, à Eurêka et la dernière sur l'avenue de l'Europe, maison qui accueille également l'Info jeunesse et la Mission Locale Jeune. Cela permet un maillage très intéressant de la commune. À cela s'ajoute la Maison France Services Prado Concorde, ex MDP devenue depuis Maison France Services à part entière suite au grand nombre de demandes d'aide au numérique et aux démarches administratives.

Les Maisons des proximités sont des lieux hybrides, pour et par les habitants, des lieux de participation citoyenne, des lieux de rencontre, des lieux de vie favorisant le lien social, les relations intergénérationnelles et la mixité sociale et culturelle.

À ce titre, les MDP sont labellisées EVS par la Caf suite à son projet social basé sur 3 axes :

le numérique : Aide aux démarches administratives, RDV personnalisés, ateliers thématiques, animations pour les adolescents

la famille : Actions autour de la parentalité, actions jeunesse culturelles ou sportives,

des projets citoyens et solidaires : clubs d'arts, actions séniors, troc party, repair café, nettoyage de quartier et bien sûr le BP

Les MDP sont aussi des lieux de festivités, d'animation de quartier : fêtes de rentées, fêtes de voisins, fêtes de Noël, repas partagés..

Par ailleurs, nous œuvrons pour la formation en accueillant un grand nombre de stagiaires de la 3ème aux études supérieures, mais aussi des personnes en reconversion ou en réinsertion.

Nous accueillons également différentes permanences à la MDP du Devois tenues par une juriste du CIDFF, le Centre d'information sur les Droits et des familles, des travailleurs sociaux du LIEM pour les allocataires du RSA ainsi que par des assistantes sociales du département ou encore BGE pour la création ou la reprise d'entreprise.

L'ADN des MDP, c'est le travail en transversalité. Autres services, bénévoles, monde associatif, organismes, le fruit de notre travail est éminemment collaboratif.

Pour résumer, je dirai que les MDP sont des lieux de convergence. Convergence de disponibilité, Convergence de compétences et Convergence de désirs : désir de faire ensemble, désir de partager et désir de co-créer. (Exemple de Rolande bénévole de français).

Notre projet est d'être au plus près des habitants, de répondre à leurs besoins, de tisser des liens de coopération avec et entre eux, entre les quartiers, pour une Ville non seulement apaisée, mais aussi dynamique, innovante et heureuse de vivre ensemble.

Nous allons vous présenter nos actions en photos commentées par les animateurs et animatrices. Ce procédé nous a apparu plus vivant et plus parlant. »

Doriane PULA :

« Slide 1

Majorité de femmes, mais belle part d'hommes

Adultes de 26 à 60 ans en majorité. De plus en plus de jeunes grâce aux nombreuses actions proposées aux familles dont Charlotte parlera.

Slide 2

De nombreux motifs de fréquentation vu le côté hybride du lieu.

Forte demande pour l'accès aux ordinateurs (quasi 50 %) surtout en autonomie, les cours individuels et collectifs autonomisent les usagers.

Belle part de fréquentation pour ateliers et événements : ¼ des visites et continue de grandir, toujours plus nombreux et variés et basés sur les besoins et propositions des usagers.

Slide 3

Entre 300 et 500 usagers fréquentent chaque MDP tous les mois : on a doublé entre janvier 2022 et janvier 2023.

On note une baisse pendant les vacances estivales et Noël.

Très beau début pour Europe qui est passé d'une centaine d'usagers à l'ouverture à presque 400 usagers 3 mois après.

Les variations de mois en mois sont en partie expliquées par les animations qui ont eu lieu : en septembre par exemple les Fêtes de Rentrées réunissent beaucoup de monde, en octobre l'action inter quartier Castelnau à Vélo a également amené beaucoup de monde, etc.

La très forte hausse de fréquentation de Prado pour l'aide administrative et numérique a amené ce lieu à devenir exclusivement MFS.

On observe que toutes les MDP se rejoignent en janvier autour de 350 usagers dans chaque MDP ! »

Gaétan PARIGI (présentation faite par Gaétan en l'absence de Joëlle EL BITTAR) :

« Mas de Rochet est un quartier modèle de la mixité sociale.

Nous souhaitons d'ailleurs favoriser cette mixité en développant l'accès à la culture pour nos publics, c'est pourquoi ces derniers mois, nous avons organisé deux ateliers en collaboration avec le Kiasma : L'Expo idéale, qui a eu lieu dans toutes les Maisons des proximités, en décembre : des ateliers artistiques pour petits et grands, suivi d'une exposition au Kiasma qui fut une bonne réussite.

Pour les adolescents, l'atelier #Génération à la MDP Caylus aura lieu en avril, il permettra aux jeunes de mener une réflexion autour de leur quotidien.

L'an passé, les adolescents ont réalisé une chanson et un clip de Rap avec un professionnel. Dans quelques jours, ils pourront s'initier au GRAFF à la MDP Caylus lors d'un stage avec un artiste local.

Les MDP participent également cette année à la Grande Lessive : une manifestation artistique internationale qui aura lieu en Mars, le but étant d'exposer des œuvres réalisées par les habitants dans les rues, afin encore une fois de rendre la culture accessible à tous !

La MDP Rochet étant la plus spacieuse, nous programmons également régulièrement, avec le Kiasma, des spectacles Hors les Murs : « Les blessures des crocodiles » pour les adultes a eu un grand succès à la rentrée, et en juin aura lieu un spectacle de cirque BATEAU pour jeune public.

Je laisse la parole à Gaëlle. »

Gaëlle DE MALLERAY :

« MDP Devois, ancienne Mairie Annexe et devenue MDP en été 2018.

Les MDP ont à cœur de créer du lien social entre Castelnaudviens, à travers des projets citoyens et solidaires, et en facilitant le partage de savoirs entre habitants.

Dans cet objectif, nous mettons en place toutes sortes d'événements favorables aux rencontres : par Exemple :

Nous avons aidé à créer des clubs d'art à Caylus, Mas de Rochet et Devois. Ces rendez-vous sont très appréciés des participantes qui viennent régulièrement et tissent des liens d'amitié.

Les nettoyages de quartiers que nous organisons nous permettent de créer du lien et de la solidarité entre les habitants tout en les sensibilisant aux sujets que sont les déchets et le respect de notre lieu de vie. Cette année, c'est une 50aine de personnes qui s'est mobilisée à travers tous les quartiers de la ville.

Les troc party contribuent également à créer de l'entraide de proximité et sont toujours attendues et appréciées

Nous œuvrons également à l'animation de la vie de nos quartiers. Nous organisons des événements qui sont au fil des années devenus incontournables : fêtes de rentrées, fêtes de Noël ou encore fêtes des voisins. Ils permettent à chaque fois à une centaine de personnes de se retrouver et d'échanger. Ce sont également pour nous des moments propices au recueil des envies et idées des habitants.

Nous avons également à cœur d'accompagner les familles au quotidien, je vais laisser ma collègue Charlotte vous présenter cela. »

Charlotte FOLLIET :

« La MDP Caylus a été créée en décembre 2018. La fréquentation n'a cessé d'augmenter et l'implication des familles est de plus en plus forte.

C'est un quartier récent, habité par beaucoup de familles. Des besoins émergent notamment en ce qui concerne la parentalité ou les actions pour les enfants de moins de 3 ans.

Nous mettons en place des animations diverses pour tous : tournois Mario Kart, karaoké, ateliers cuisine, après-midis sportives,...

Je vais davantage vous présenter les actions que nous avons développées avec l'aide de professionnels de la petite enfance :

Des ateliers d'initiation aux massages pour les bébés de moins de 6 mois, avec Emmanuelle, Éducatrice de Jeunes Enfants bénévole.

Des ateliers d'éveil psychomoteur pour les enfants de moins de 3 ans, avec une psychomotricienne.

Des ateliers bébés joueurs et bébés lecteurs pour les enfants de moins de 3 ans (dans différentes MDP : Rochet et Devois puis à venir : Rochet, Europe et Caylus) avec l'aide de bénévoles.

L'aide aux devoirs hebdomadaire grâce au dévouement de nos habitants bénévoles dans les MDP Caylus et Eurêka.

Des conférences parentalité qui ont lieu dans toutes les MDP afin de discuter avec des coaches parentaux de thématiques diverses liées à la parentalité et les questionnements que l'on se pose en tant que parent.

Les ateliers petite enfance sont quasiment tous complets à chaque séance, les parents sont ravis de trouver dans les MDP ces ateliers et professionnels régulièrement pour renforcer leurs liens avec leurs enfants, rencontrer d'autres personnes, parents comme professionnels, et échanger autour de la parentalité.

Je laisse la parole à Michèle. »

Michèle PERONE :

« Bonsoir, je m'appelle Michèle, je suis l'animatrice de la Maison des Proximités Eurêka qui a ouvert le 1^{er} octobre 2021.

Bien que située dans un quartier encore en construction, j'ai pu développer de nouvelles animations notamment grâce à l'investissement rapide d'habitants bénévoles. Le Budget participatif a également joué un rôle important dans la cohésion du quartier et l'appropriation de la MDP par les habitants.

Les bénévoles sont présents dans toutes les MDP et animent des ateliers très variés grâce à leurs nombreuses connaissances, compétences et à leurs talents : éveil musical avec Gaëlle, ateliers scientifiques avec Bernard, cours d'anglais avec Laurence, cuisine avec Gilbert, sophrologie pour enfants avec Allison, et bien d'autres.

De plus en plus nombreux, ils nous ont permis de mettre en place une action qui nous tenait à cœur : les cours de français pour adulte. Ce dispositif a démarré il y a moins d'un an. Danielle, une habitante d'Eurêka, est venue se présenter à la MDP, suite à notre recherche de bénévole. En parallèle, Cintia, Brésilienne souhaitait parfaire son français, nous avons donc mis en place les premiers cours.

Aujourd'hui, ce dispositif a été développé dans toutes les MDP, il y a au total 12 bénévoles et 17 bénéficiaires. Cette action répond à un réel besoin d'insertion et la demande est très importante. Les bénéficiaires sont très heureux de ces cours, cela leur permet d'être plus à l'aise dans leur quotidien et de créer des liens. »

Lisa SOUSSEAU :

« Bonsoir je suis Lisa, l'animatrice de la Maison des Proximités Europe, qui a ouvert le 3 octobre.

Si cette MDP est fréquentée par tous les publics, et notamment les jeunes, elle a tout de suite été adoptée également par plusieurs seniors ce qui renforce son côté intergénérationnel. Les seniors sont un public auquel nous attachons une attention particulière.

Nous proposons dans les Maisons des Proximités des animations en leur direction notamment à Rochet et Eurêka où des résidences séniors sont situées à proximité des MDP.

Rochet en partenariat avec Domitys et des associations sportives de la commune a organisé une après-midi intergénérationnelle qui a rassemblé environ 80 personnes sur les berges du Lez dans le cadre de la semaine bleue, dédiée aux seniors.

Toujours à Rochet, une fois par mois le « Café créations et rencontres seniors » rassemble autour d'activités créatives ou de jeux de société, des seniors s'y retrouvent avec plaisir.

À Eurêka, des liens se créent entre l'EHPAD les mûriers et la MDP. Par exemple, des ateliers peinture animés par une bénévole sont proposées aux résidents de l'EHPAD.

À Europe, un premier atelier couture a eu lieu au mois de décembre : deux femmes retraitées se sont retrouvées autour de petites créations de Noël le temps d'une matinée

Les retraitées représentent également une grande partie des bénévoles des MDP, notamment de celles qui donnent des cours de français chaque semaine.

Les retraitées sont aussi les usagères majoritaires de nos rendez-vous numériques individuels et collectifs, mais je vais laisser mon collègue Gaëtan vous en parler. »

Gaëtan PARIGI :

« Je me présente, Gaëtan, animateur volant avec une spécificité numérique.

Dans une ère de grande numérisation des démarches de la vie quotidienne et administratives, la lutte contre la fracture numérique est essentielle, ce qui nous a amenés à proposer des actions autour du numérique avec la coopération du Service Économique et Numérique de la ville.

Tout d'abord par des RDV individuels, proposés par nos deux volontaires en services civiques, dans chaque Maison des Proximités. Les habitants viennent avec leurs questions, leurs besoins et nous y répondons. Presque 400 RDV ont eu lieu en moins d'un an.

Par la suite, nous avons mis en place des ateliers de groupe sur des thématiques précises. Ils ont lieu à la MDP Mas de Rochet, à raison d'un atelier par semaine. Et depuis peu ils ont également lieu une semaine sur deux à la MDP Eurêka, grâce à notre collaboration avec les étudiants de l'école EPITECH.

Pour compléter notre offre, nous avons également développé une action spécifique aux adolescents : les ateliers Num'Ados, qui vise à les faire gagner en compétence, mais également à leur faire prendre conscience des potentiels risques, et à leur faire adopter un usage responsable. 

Je laisse, désormais, la parole à Delphine et Nathanaël qui vont vous présenter la maison France Services. »

Delphine MOULIN :

« La Maison France Services a rejoint la direction des Maisons des proximités en mai 2021.

La structure propose 4 ordinateurs en libre-service, mais notre rôle est surtout d'accompagner les usagers dans leurs diverses démarches administratives, avec et sans rendez-vous.

Pour ce faire, nous travaillons en partenariat avec 9 opérateurs nationaux dont la CAF, l'Assurance Maladie ou bien encore les finances publiques pour ne citer qu'eux.

Ces 6 derniers mois, nous avons traité en moyenne 400 demandes par mois, pour vous donner des exemples nous accompagnons le public à faire une demande de prestation à la CAF comme le RSA ou la prime d'activité ou nous aidons à faire une demande de retraite en ligne ou encore nous guidons les personnes à faire leur demande de certificat d'immatriculation sur le site dédié.

En parallèle de ces missions, pour renforcer nos compétences et développer notre réseau, nous avons organisé plusieurs rencontres au sein de notre FS comme :

Des journées portes ouvertes pour informer les services de la ville et le CCAS sur nos missions ; une matinée avec les MFS environnantes pour échanger sur nos pratiques et enfin une rencontre avec l'assurance maladie afin de mettre en place des ateliers avec eux, en effet nous souhaitons à terme proposer diverses permanences à nos partenaires pour toujours mieux accompagner nos usagers.

Gaëtan vous a bien détaillé les dispositifs mis en place dans les MDP au niveau du numérique, je vais vous parler plus précisément de ce qui a été mis en place à MFS afin de nous adapter plus spécifiquement à notre public : Nous avons construit nos ateliers autour des questions d'administration : les mots de passe, le cloud, le partage avancé de documents en ligne et le paiement en ligne. Notre souhait est de permettre aux usagers d'être autonomes et de naviguer en sécurité. En plus de ces ateliers spécifiques, nous mettons en place des matinées numériques. Ces dernières se concentrent sur l'importance des technologies numériques et leurs applications pratiques dans la vie quotidienne. Elles mettent en lumière leurs impacts sur notre société et notre environnement. Surtout, des temps de discussion sont prévus afin d'échanger sur ces sujets et de questionner l'utilisation des technologies numériques aujourd'hui. »

Laurent BIZET :

« Juste pour conclure avant de laisser la parole à Malek, je voulais vous remercier pour votre écoute et aussi remercier mon équipe avec qui je crois a un grand plaisir à travailler et je les remercie pour leur travail et leur enthousiasme au quotidien. »

Malek BENOUAR :

« Bonjour à tous.

Je tiens à vous remercier d'être ici aujourd'hui pour me permettre de vous parler de l'information jeunesse.

Auparavant situé au Grand parc Laporte sous la dénomination du PIJ, le service d'information à destination des jeunes de 14 à 25 Ans a été externalisé au 864 Avenue de l'Europe afin d'être plus accessible et plus visible.

En lien avec la nouvelle labellisation du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la ville a inauguré avec plusieurs partenaires du territoire, la structure info-jeunes de Castelnau-le-Lez » le 03 décembre dernier.

Le travail de l'Information Jeunesse est dit généraliste et a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits sur des sujets divers tels que la Santé, l'Orientation, le Logement...

L'info-jeunes participe à coconstruire des actions et des rencontres en partenariat avec les acteurs du territoire, dans ses locaux comme lors d'interventions dites « hors les murs ».

Par exemple les permanences au Collège Frédérique Bazille, un jeudi midi sur deux autour de thématiques comme le soutien à la recherche de stage de 3^{ème}, la construction de parcours d'orientation, l'accompagnement à l'usage du numérique.

L'info-jeunes travaille en étroite collaboration avec la Mission locale des jeunes qui intervient le mardi et jeudi dans nos locaux.

Pour rappel : L'accompagnement « mission Local » est réservé aux jeunes sorties du système scolaire ou universitaire et avec pour objectif principal « l'accès à l'emploi ».

Cette proximité et cette complémentarité dans les missions nous permettent aujourd'hui de proposer une réponse globale et personnalisée à chaque jeune.

De les soutenir à chaque étape de leurs parcours avec un accueil inconditionnel et Anonyme à l'info-jeunes et un accompagnement spécifique et individualisé à la mission locale.

Merci pour votre écoute et votre intérêt. »

Muriel TACHE :

« Bonsoir. Je suis chargée de mission participation citoyenne à la Ville et avec Monsieur ROUDIER ici présent, nous souhaitons vous faire ce soir un retour sur l'organisation du Forum de la Participation Citoyenne qui a eu lieu le 4 février dernier ainsi que sur l'objet participatif 2022 et les perspectives 203.

Concernant le Forum de la Participation Citoyenne, certains d'entre vous ont pu avoir le plaisir d'y assister, effectivement le 4 février au Palais des Sports en salle côté Lez, nous avons eu la joie de réunir +100 personnes tout au long de la matinée, que ce soit des habitants, des agents, des élus, des passants, des sportifs qui sont venus pour une ½ journée de témoignages, de partages sur le thème de la participation citoyenne. Cette matinée a été l'occasion d'échanger sur le thème de la participation citoyenne, mais plus sur l'objet participatif, sur les ateliers « mobilités douces », sur l'analyse des besoins sociaux menée par le CCAS, sur le projet de financement participatif des ombrières photovoltaïques, sur notre outil imagina, sur le Conseil Municipal des Jeunes et également les Maisons des Proximités. Vous avez compris ce riche programme a été l'occasion de partager de manière très fructueuse. Cela a été également l'occasion de tester pour nous une méthode de synthèse de la matinée qui est la facilitation graphique. Nous avons à côté de nous une professionnelle qui a traduit sous cette image tous les échanges de la matinée. Je vais maintenant faire un petit zoom sur le Budget Participatif de l'année 2022 et Monsieur ROUDIER va vous présenter un petit peu l'esprit et la philosophie de l'année écoulée. »

Bruno ROUDIER :

« Merci, Muriel. Bonjour à tous. Au Conseil Municipal de mars 2022, nous annonçons le lancement du 1er Budget Participatif de Castelnau-le-Lez. Je veux le dire ici avec force, développer la participation citoyenne dans notre Ville est un engagement de Frédéric LAFFORGUE et de toute l'équipe municipale. Étape par étape, nous construisons une véritable politique publique de la participation citoyenne. La première brique a consisté à se doter d'une charte. Nous avons également testé une première consultation en ligne invitant les habitants à se prononcer sur le scénario d'aménagement des berges du Lez. Nous avons mis en place avec mes collègues Jean KOECHLIN et Catherine ESTOUP les ateliers participatifs autour des mobilités actives, puis nous avons lancé le 1er Budget Participatif. Je vais y revenir. Récemment, s'est tenu comme Muriel nous le disait avec succès le 1er Forum de la Participation Citoyenne. Dans le même temps, la Ville en partenariat avec la SA3M et sous la houlette de mon collègue Jean KOECHLIN qui je crois y reviendra plus tard dans le Conseil Municipal s'est fortement impliquée pour mettre en place le 1er financement participatif des futures ombrières du Palais des Sports qui est une véritable innovation dans notre Commune. Vous le voyez, nous déployons de nombreuses actions concrètes et nous allons poursuivre sur cette dynamique. Pour revenir sur le Budget Participatif, j'ai eu déjà l'occasion de l'indiquer, je rappelle que parmi les Villes de 20 à 50 000 habitants, seuls 20 % d'entre elles sont dotées d'un Budget Participatif et Castelnau en fait partie, nous pouvons en être fiers. D'ailleurs, la métropole de Montpellier et la Région Occitanie s'intéressent de plus en plus à notre démarche et à nos innovations. Je voudrais souligner 3 marqueurs forts de ce 1er Budget Participatif. Tout d'abord, la possibilité donnée aux habitants d'imaginer et de concevoir des projets leur permettant de s'impliquer dans la vie locale. Ainsi, 25 idées ont été déposées pour aboutir à 5 projets lauréats. Ensuite, l'apprentissage du travail en commun pour s'accorder sur les idées, mais aussi pour vérifier la faisabilité des projets. La participation citoyenne, c'est également partager et comprendre avec les habitants, les usagers, les possibles, mais aussi les contraintes techniques, financières, juridiques à respecter. J'en profite d'ailleurs pour remercier les équipes d'animation des Maisons de Proximité et les différents services techniques de la Ville qui se sont fortement mobilisés. La qualité de leur écoute et de leur expertise a permis de créer de la confiance et de tisser des liens. Enfin, les moyens financiers. C'est une enveloppe de 115 000 euros qui a été réservée pour la réalisation des 5 projets lauréats, réalisations qui vont maintenant s'engager dans les mois qui viennent et je laisse Muriel vous apporter des précisions sur ces réalisations. Je vous remercie. »

Muriel TACHE :

« Juste un petit retour sur le Budget Participatif 2022. Je ne vais pas vous assumer de chiffres, pour cette première année nous avons organisé une trentaine de rencontres participatives dans les Maisons des Proximités, une dizaine de réunions bien plus techniques souvent sur le terrain avec les services, environ au total 75 participants différents, 25 idées déposées qui sont devenues 5 projets lauréats et qui ont donné lieu à la réalisation de 5 films que vous avez certainement dû déjà voir avec les fiches correspondantes expliquant au public en quoi consiste chacun de ces films et ce soir je vous propose d'en voir un seul puisque 5 films, cela aurait été un petit peu long. Vous pourrez toujours les retrouver sur le site internet de la Ville ou sur l'application imagina et nous allons là maintenant regarder le petit film du projet de jardins partagés qui s'appelle « Le Terrain » près de Vert Parc.

Diffusion d'un film.

Merci de votre écoute sur ce film. Je remercie les habitants. Je pense à eux en ce moment. Peut-être que certains nous regardent en direct sur les réseaux sociaux. Je leur fais un coucou. C'est rigolo parce que ce moment dans l'année a été pour moi un coup de cœur, je me suis vraiment régalée avec eux à réaliser ces 5 films. Je tiens vraiment à souligner qu'ils ont inventé à chaque fois les scénarios. Ils ont inventé parfois les costumes. Certains ont joué eux-mêmes la musique. Vraiment, ils se sont énormément impliqués dans le projet. Je les remercie. Nous allons parler maintenant du Budget Participatif 2023 qui sera tout aussi passionnant. Je relaisse la parole à Monsieur ROUDIER. »

Bruno ROUDIER :

« Merci, Muriel. Budget qui sera tout aussi passionnant. Vous le savez, le Budget Participatif est inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Commune. Nous avons d'ailleurs prévu la possibilité d'une augmentation de ce Budget d'une année sur l'autre. Alors, durant ces derniers mois, les échanges avec les porteurs de projets, avec les services, mais aussi les enjeux auxquels nous sommes confrontés ont permis de tirer quelques enseignements pour préparer ce second Budget Participatif. Vous avez à l'écran quelques pistes. Certaines options sont confirmées, d'autres ajustées. Alors, qu'est-ce qui est confirmé ? Bien évidemment, tout d'abord le cycle d'appel à projets qui a été mis en place lors du 1er Budget Participatif qui est reconduit avec sans doute d'ailleurs une utilisation renforcée d'imagina, nous en parlions, comme plateforme numérique permettant peut-être de plus informer encore et de plus impliquer encore et plus largement les Castelnaudviens dans cette phase d'appel à projets. Deuxième point important, les Maisons de Proximité sont vraiment confortées dans leur rôle de pépinière de projets et d'accompagnement des habitants comme elles et ils ont su le présenter avec talent tout à l'heure. Nous avons constaté par ailleurs que travailler sur 5 projets simultanément peut rendre l'exercice lourd à gérer pour tout le monde. De plus, le fait de limiter un projet géographiquement à un quartier restreint un peu la transversalité de la démarche et Laurent BIZET a souligné tout à l'heure l'importance de créer de la transversalité à l'échelle de la Commune. C'est pour cette raison que nous nous orienterions plutôt vers 3 projets lauréats qui concerneraient l'ensemble de la Ville. Parmi ces 3 projets qui seraient déposés, l'un d'entre eux sera prioritairement accessible aux jeunes, c'est une forte volonté de l'équipe municipale, afin de leur offrir la possibilité de s'impliquer plus directement dans la vie de leur Commune. Le thème principal des projets sera la transition écologique qui est un enjeu majeur et nous avons eu l'occasion d'en parler longuement dans les Conseils précédents. Enfin, afin de promouvoir ce thème autour de la transition écologique auprès des habitants, des ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques (atelier nommé fresques du climat) seront organisés dès ce printemps avec l'appui des Maisons de Proximité et qui seront un moyen de commencer à donner des idées et des envies aux habitants pour proposer, déposer des projets autour de ce thème autour de la transition écologique. »

Muriel TACHE :

« Je reprends la parole. Pour terminer, juste cette petite frise chronologique. Nous sommes à la fin de l'hiver 2022-2023. Nous allons bientôt passer à la réalisation des projets du Budget Participatif 2022. En même temps, nous allons effectivement commencer les ateliers de sensibilisation pour le Budget Participatif 2023 qui sera à réaliser en 2024. Appel à idées au printemps 2023, les lauréats connus en septembre 2023 et une réalisation en 2024. Je vous remercie pour votre écoute et nous sommes à votre disposition pour toutes questions. »

Monsieur le Maire :

« Merci à toute l'équipe. Je tenais à saluer votre travail et puis la préparation de cette présentation ce soir. Je crois que nous pouvons vous applaudir. Vous savez que je suis attaché à ces Maisons de Proximité, ce lien social que nous souhaitons inscrire à Castelnaud avec les nouveaux quartiers, les anciens quartiers. Nous avons déployé... Depuis 5 ans, cela a déjà 5 ans qui sont passés depuis à l'ouverture du Mas du Rochet. Je peux vous assurer que nous inspirons aussi d'autres Communes. Dernièrement, j'étais aux vœux à Grabels et je sais que l'équipe municipale réfléchit aussi à prendre notre idée des Maisons de Proximité pour La Valsière pour faire ce lien entre les différents quartiers. Bruno, merci pour ton intervention et puis aussi ton implication. En tout cas, merci à vous et puis merci pour votre implication auprès des Castelnaudaises et des Castelnaudais. Je sais que vous faites ce lien aussi avec les habitants et c'est important d'avoir ce lien social. Merci à vous et merci pour votre présentation. »

N° 2023/02-01 COMMUNICATION AU CONSEIL DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, communique au conseil municipal les décisions prises en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du conseil municipal, depuis le 07 novembre 2022.

DÉCISION N°2022-11-299

Signature de l'avenant n°01 au marché 2022/2025 relatif au marché de travaux d'aménagement du parc de la clinique du Mas de Rochet conclu avec la société LES JARDINS DE PROVENCES SAS. Le nouveau montant du marché est fixé à 275 148,36 € TTC, ce qui représente une plus-value de 2 808,00 TTC par rapport au montant initial, soit +1,00%.

DÉCISION N°2022-11-300

Signature d'une convention de partenariat avec le CROUS Montpellier pour le dispositif Yoot. Il s'agit de tarifs privilégiés pour les spectacles 2022/2023 du Kiasma pour les étudiants inscrits dans ce dispositif.

DÉCISION N°2022-11-301

Signature de l'avenant n°01 au marché n°2019 CSPA relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé dans le cadre des travaux de la réalisation du groupe scolaire « Jacques CHIRAC ». L'avenant permet d'accorder une rémunération supplémentaire suite à la défaillance de deux entreprises à la société BUREAU , VERITAS CONSTRUCTION pour prolongation de la période des travaux et pour un montant de 705,88 €HT par mois supplémentaires de travaux et ce jusqu'à la réception.

DÉCISION N°2022-11-302

Signature avec l'association du Devois du renouvellement de la convention d'occupation à titre temporaire et précaire d'un terrain communal, Avenue du Devois, pour la mise en place d'un espace jardiné. Renouvellement pour 5 ans.

DÉCISION N°2022-11-303

Signature d'un contrat de prestation de service avec l'association les Thérèses pour proposer 2 ateliers de cirque contemporain le 19 novembre 2022 au Kiasma. Le montant de la prestation s'élève à 500 € nets de taxes.

DÉCISION N°2022-11-304

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour une résidence avec l'association les Thérèses afin de soutenir la création du spectacle « Anythingus et si c'était possible ». La Ville mettra à disposition l'espace Lagoya au Kiasma du 21 au 25 novembre 2022. La Ville versera à l'association une participation aux frais de la résidence s'élevant à 194€.

DÉCISION N°2022-11-305

Signature d'une convention de partenariat avec l'association CAMIN AKTION pour la mise à disposition de places de spectacle dans le cadre du programme #Jesuis, un nombre de 10 places gratuites pour les spectacles suivants : Apocalipsync, Tants !, Concert des rois, Sganarelle ou le cocu imaginaire, Stabat Mater et le Sacre du Printemps, #Génération(s), Les Murmures d'Ananké, Robots, Bateau et le Concert de douce solitude, Rhapsodes épisode 1, Œdipe et Rhapsodes épisode 2, Antigone.

DÉCISION N°2022-11-306

Signature des avenants de prolongation de la durée des accords-cadres jusqu'au 27 février 2023 avec l'entreprise titulaires des contrats suivants :

- Marché n°2018-035 : lot n°001 : petits déjeuners, plateaux repas, goûters : Traiteur GRAND SARLI
- Marché n°2018-036 : lot n°002 : cocktails et repas : Traiteur GRAND SARL

DÉCISION N°2022-11-307

Signature d'un contrat de cession avec l'association la maison théâtre pour la diffusion de 2 représentations du spectacle action #4 : les blessures des crocodiles le 24 novembre 2022 à la maison des proximités du Mas de Rochet et le 25 novembre 2022 à la MJC. Le montant de la cession s'élève à 1910 € net de taxes.

DÉCISION N°2022-11-308

Signature d'un contrat de prestation de service avec Catherine Delaunay pour la mise en place d'ateliers d'éveil musical et d'animations musicales à thèmes du 1^{er} décembre 2022 au 30 juin 2023. Le prix de l'intervention s'élève à 57.50€/H TTC par séance pour l'éveil musical et 88€/H TTC pour les animations musicales à thème. C'est interventions se déroulent pendant les animations du relais petite enfance.

DÉCISION N°2022-11-309

Signature des différents avenants considérant une prolongation des délais jusqu'au 1^{er} décembre 2022 pour les lots suivants :

2021034 Lot 1 : EIFFAGE ROUTE GRAND SUD – SAINT JEAN DE VEDAS

2021035 Lot 2 : BRUN CECCOTTI MÉDITERRANÉE SAS – MONTPELLIER

2021036 Lot 3 : CHARPENTE BOIS GOUBIE JP SAS – PRIGOGNIEUX

2021037 Lot 4 : VERIP ÉTANCHÉITÉ SASU – MARSEILLE

2021038 Lot 5 : DOMAE AMÉNAGEMENT SAS – MONTPELLIER

2021039 Lot 6 : ATELIER DUCROT SARL – LUNEL

2021040 Lot 7 : REVÊTEMENT DU SUD – PROCERAM SARL – VIAS

2021041 Lot 8 : SCOP CABROL – MAZAMET

2021042 Lot 9 : VIP PLUS SAS – CASTELNAU LE LEZ

2021043 Lot 10 : ATELIER M SARL - MAUGUIO

2021044 Lot 11 : KASSIOPE SARL – ALLAUCH

2021045 Lot 12 : TEC ELEC SUD SARL – SAINT MARTIN DE LONDRES

2021046 Lot 13 : HERVE THERMIQUE SAS – SAINT AUNES

Signature des avenants pour modification en plus et moins-value du montant des marchés de travaux selon le détail suivant :

Numéro et intitulé du lot	Entreprise	Montant marché initial HT	Avenant proposé HT	Cumul total avenant HT	Nouveau montant du marché HT
021034 Lot 1 : Terrassement – voirie – réseau divers	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	199 411.30	-118.94	-118.94	199 292.36
2021035 Lot 2 : Gros oeuvre, démolition	BRUN CECCOTTI MEDITERRANEE SAS	414 104.52	5 006.70	5 006.70	419 111.22
2021041 Lot 8 : Bardage métallique, facades	SCOP CABROL	349 037.75	5 115.14	5 115.14	354 152.89

DÉCISION N°2022-11-310

Annulée

DÉCISION N°2022-11-311

Signature d'un contrat de prestation de service avec Guilhem Cléophas pour la préparation, réalisation et 3 représentations du spectacle de Noël 2022 dans les établissements d'accueils petite enfance. Le prix global s'élève à 320€ TTC.

DÉCISION N°2022-11-312

Signature d'un contrat de prestation de service avec Catherine Delaunay pour la préparation, réalisation et 3 représentations du spectacle de Noël 2022 dans les établissements d'accueils petite enfance. Le prix global s'élève à 320€ TTC.

DÉCISION N°2022-11-313

Signature d'un contrat de prestation de service avec Marjorie Meeus pour la préparation, réalisation et 3 représentations du spectacle de Noël 2022 dans les établissements d'accueils petite enfance .Le prix global s'élève à 320€ TTC.

DÉCISION N°2022-12-314

Signature d'un contrat de cession avec Artemis Diffusion pour la diffusion d'une représentation du spectacle « l'Ecole des femmes » le 13 décembre 2022 au Kiasma. Le montant de la cession s'élève à 15 170.90€ TTC.

DÉCISION N°2022-12-315

Signature du marché de travaux avec la société ST GROUPE relatif à la pose d'un revêtement sportif pour la salle d'échauffement du Palais des Sports « Jacques Chaban-Delmas » de la ville de Castelnau-le-Lez d'un montant total global et forfaitaire de 43 638€ TTC.

DÉCISION N°2022-12-316

Signature pour l'année 2023 d'un contrat de prestation de service avec Guilhem Cléophas pour la mise en place d'ateliers sensoriels auprès des enfants accueillis en structure petite enfance municipale. Le prix de l'intervention s'élève à 55€/H TTC.

DÉCISION N°2022-12-317

Signature d'un contrat de prestation de service avec Catherine Delaunay pour la mise en place d'ateliers pour l'année 2023. Le prix de l'intervention pour l'éveil musical s'élève à 57.55€/H TTC. Le prix de l'intervention pour les animations musicales à thèmes s'élève 88€/H TTC.

DÉCISION N°2022-12-318

Signature d'un contrat de prestation de service avec Marjorie Meeus pour la mise en place d'ateliers d'éveil corporels pour l'année 2023 auprès des enfants accueillis en structure petite enfance municipale. Le prix de l'intervention s'élève à 55€/H TTC.

DÉCISION N°2022-12-319

Signature d'un contrat de prestation de service avec Sébastien Puccinelli pour la supervision de l'équipe d'accueillants pour l'année 2023 auprès du Lieu d'accueil enfants parents. Le prix de la prestation s'élèvent à 120€/H TTC.

DÉCISION N°2022-12-320

Contrat n° 20230276 de maintenance progiciels CANIS et MUNICIPAL pour l'année 2023 tacitement reconductible 2 fois. Le tarif forfaitaire représente un montant annuel de 10 176,07€ HT.

DÉCISION N°2022-12-321

Signature avec la société INETUM d'un contrat d'accès au progiciel Observatoire Fiscal d'expertise et d'analyse d'assistance téléphonique. Le coût annuel d'abonnement est de 126€ HT par utilisateur au sein de la collectivité.

Faisant l'objet de coûts supplémentaires, les prestations suivantes :

- L'intégration liste 41. Le prix facturé est fonction du nombre d'habitants, 250€ HT pour la Ville.
- Formation : initiale sur site : 990€ HT/ journée (1 à 6 personnes) et 1 190€ HT/ journée (7 à 12 personnes).

DÉCISION N°2022-12-322

Signature d'un contrat avec la compagnie « les Têtes de bois » pour l'animation d'ateliers dans le cadre de l'option théâtre avec le Lycée Pompidou pour la période de septembre à décembre 2022. Le montant du contrat est de 400€ TTC.

DÉCISION N°2022-12-323

Signature d'un contrat avec la compagnie « D8 compagnie » pour l'animation d'ateliers dans le cadre de l'option théâtre avec le Lycée Pompidou pour la période de septembre à décembre 2022. Le montant du contrat est 400€ TTC.

DÉCISION N°2022-12-324

Signature de la Convention de prestations de marketing avec la société anonyme sportive professionnelle Montpellier Hérault Sport Club Volley-Ball pour la saison sportive 2022-2023. 6 prestations sont possibles. Le montant total des prestations de marketing est de 59 400€ HT.

DÉCISION N°2022-12-325

Signature d'un contrat de cession avec l'association Musique et voix en pays Catalan pour la diffusion d'une représentation du spectacle « Concert des rois / Le requiem de Fauré » le 8 janvier 2023 au Kiasma. Le montant de la cession s'élève à 3000€ nets de taxes.

DÉCISION N°2022-12-326

Signature du mandat de superstructure pour la réalisation d'une Maison du Numérique et de ses aménagements extérieurs avec la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole pour une rémunération provisoire s'élevant au prix global et forfaitaire de 200 729 € HT.

DÉCISION N°2022-12-327

Fixation à 3 le nombre de candidats admis à concourir à l'issue de la première réunion du jury concours restreint maîtrise d'œuvre sur Esquisse+ pour la construction d'une Maison du Numérique. Fixation à 22 000€ HT la prime à verser aux candidats admis à concourir, en rémunération de la prestation. Cette prime sera déduite de la rémunération du futur contrat de maîtrise d'œuvre.

DÉCISION N°2022-12-328

Signature du contrat de maintenance avec la société AMJ Groupe S.A.S pour le logiciel Géo-PLU avec hébergement et mise à jour des données cadastrales pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2023. Le coût annuel pour une licence Géo-PLU est de 1 613.12€ HT.

DÉCISION N°2022-12-329

Signature du contrat de maintenance avec la société AMJ Groupe S.A.S pour les logiciels GéoADS, GéoConsult, GéoPLATAU et GéoDemat. Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2023. Le coût total de la prestation est de 6 715.69€ HT.

DÉCISION N°2022-12-330

Signature du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville avec la société Atelier Thomas Landemaine Architecture. Le forfait définitif de rémunération est de 46 392€ TTC.

DÉCISION N°2022-12-331

Signature d'un contrat de maintenance avec la société BERGER LEVRAULT pour la gestion du progiciel ressources humaines. Le contrat prend effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an, se poursuivra par tacite reconduction 2 fois et expirera le 31 décembre 2025. Le coût annuel de maintenance est de 6 874,43€ HT.

DÉCISION N°2022-12-332

Signature avec la société DOMAË AMÉNAGEMENT du marché de travaux de rénovation des vestiaires de la salle d'échauffement du Palais des Sports « Jacques Chaban-Delmas ». Le montant global et forfaitaire est de 56 160,18€ TTC.

DÉCISION N°2023-01-01

Signature de l'avenant n°01 au marché 2019-043 avec la société SUD PRÉVENTION ayant pour objet la rémunération d'un montant de 1 106 € HT par mois supplémentaires de travaux pour la phase 2 « exécution » de sa mission de contrôle technique dans la cadre des travaux de réalisation du 4^{ème} groupe scolaire Jacques Chirac.

DÉCISION N°2023-01-02

Décision d'ester en justice pour défendre les intérêts des agents de la police municipale. La défense est confiée à Maître DEHANT.

DÉCISION N°2023-01-03

Décision d'ester en justice pour défendre les intérêts d'un agent de la police municipale. La défense est confiée à Maître DEHANT.

DÉCISION N°2023-01-04

Signature avec la société CINESE pour un contrat d'assistance téléphonique pour l'administration de son infrastructure informatique. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 15 mai 2023, moyennant un coût annuel de 2537.50€ HT.

DÉCISION N°2023-01-05

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022. Versement de la somme de 78€ à Monsieur APOLLIS Laurent et Madame DUPONT Isabelle.

DÉCISION N°2023-01-06

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022. Versement de la somme de 236.80€ à Madame VICA Ana-Livia.

DÉCISION N°2023-01-07

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 49.50€ à Monsieur KERVELLA Antoine et Madame CASSE Camille.

DÉCISION N°2023-01-08

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 53.90€ à Madame DAPOIGNY Jennifer et Monsieur LECOT Vincent.

DÉCISION N°2023-01-09

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 256.80€ à Madame CATALA Sandra et Monsieur CATALA Benjamin.

DÉCISION N°2023-01-10

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 56.70€ à Madame RANDRIAMANANA et Monsieur VENISSAC.

DÉCISION N°2023-01-11

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 104.20€ à Madame MAHEUX Aurore.

DÉCISION N°2023-01-12

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 92.68€ à Madame MAZZICHI et Monsieur PETRIS.

DÉCISION N°2023-01-13

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 190€ à Madame OUAZANI Soraya.

DÉCISION N°2023-01-14

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 256€ à Madame RIBEIRO Véronique.

DÉCISION N°2023-01-15

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 103.80€ à Madame RIGOLLOT et Monsieur LOMBARDO.

DÉCISION N°2023-01-16

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie la Vaste entreprise pour la diffusion d'une représentation du spectacle « L'Origine du monde » le 10 février 2023 dans l'espace Lagoya du Kiasma.
Le montant de la cession s'élève à 2 118,65€ TTC.

DÉCISION N°2023-01-17

Signature de l'avenant n°2 du marché de travaux relatif à la construction du groupe scolaire Jacques Chirac et de son gymnase. L'avenant est avec incidence financière sur le montant total du marché.
L'avenant n°2 au marché n°2021-011 relatif au lot 9 « REVÊTEMENTS DES SOLS DURS-REVÊTEMENTS MURAUX » s'élève à 20 033.36 TTC. Le montant total du marché est 358 575.48€ TTC.

DÉCISION N°2023-01-18

Décision d'ester en justice pour défendre les intérêts d'un agent de la police municipale. La défense est confiée à Maître DEHANT.

DÉCISION N°2023-01-19

Demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du LAEP (lieu d'accueil enfants parents).

DÉCISION N°2023-01-20

Demande de financement auprès du Département de l'Hérault et de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du relais petite enfance. Le RPE fonctionne dans le but d'informations, d'accompagnement et d'échanges entre les parents, les assistantes maternelles et les différents services aux familles du territoire.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions du Maire.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2023/02-02 VOTE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2023

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif. Le DOB lance le processus budgétaire pour 2023, en permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées, dans le cadre du prochain budget.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et afin d'engager la discussion, le Conseil municipal a reçu un rapport contenant les éléments préparatoires tels que précisés à l'article D 2312-3 du CGCT.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB), joint à la présente délibération, rappelle le contexte économique et financier de l'élaboration du Budget Primitif 2023, propose une analyse de la situation financière de la collectivité en fin d'exercice 2022, précise les grandes orientations du BP 2023, informe sur les éléments de prospective financière et de programmation pluriannuelle des investissements, la politique Ressources Humaines, et la gestion de la dette. Il présente ainsi les objectifs de la collectivité

concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés du remboursement de dette).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2023 ;
- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- D'approuver en conséquence la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« Merci, Thierry. En effet, je voulais remercier les services et Valérie DORISON avec les services finances, mais de manière globale tous les services aussi qui prêtent attention au déroulement du Budget. En effet, la difficulté, tu l'as dit tout à l'heure, j'allais dire presque la boule de cristal pour deviner entre la politique, du moins entre l'inflation, entre le coût des fluides, le coût aussi des carburants et puis des différents aspects inflationnistes aussi. Je voulais vraiment vous féliciter parce que la difficulté à monter ces Budgets devient de plus en plus complexe. Je sais qu'il y a des Collectivités qui se retrouvent en difficulté sur ces sujets et la bonne marche de la Commune nous permet d'avoir quand même une vision sereine de l'avenir. J'ouvre le débat. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Merci de me donner la parole. Je remercie Thierry DEWINTRE pour cet exposé qui était très clair et je tiens aussi à remercier et féliciter les services de la Commune pour le travail accompli pour ce Rapport d'Orientation Budgétaire. C'est un travail très utile avec un effort de prospective à 5 ans. Par rapport à ce rapport, j'ai un premier commentaire que j'avais déjà souligné en 2022, alors que nous nous projetons à terme vers 35 000 habitants.

Je réitère ma demande que le rapport inclut des prévisions de croissance en nombre d'habitants et des données disponibles sur l'évolution de la population des quartiers parce qu'il y a des situations très variables et tout cela afin d'anticiper les besoins et les dépenses de fonctionnement et d'investissement à programmer pour tous les équipements publics, les crèches, les jardins d'éveil, les centres aérés, les écoles ou les résidences seniors.

Si j'insiste sur ces facteurs démographiques, c'est que c'est essentiellement grâce à la forte hausse de la population et de la base fiscale, vous l'avez bien expliqué, que la Ville s'est désendettée et que la capacité d'autofinancement est favorable. Ainsi, pour les prochaines années, j'ai noté que le rapport prévoit une variation annuelle de +7 % des recettes fiscales sur la période 2022-2026 après +5 % déjà sur 2017-2022. Alors, grâce à cette démographie favorable, la Ville conserve comme vous l'avez dit une marge de manœuvre, une épargne pour plusieurs années qui permet d'investir dans les nouveaux services et équipements qui peuvent répondre aux besoins croissants des Castelnaviens, mais la bonne question est : pensez-vous faire les bons choix d'investissement au bon moment ? Pour nous, il y a des choix d'investissement très discutables et qui sont loin de s'imposer comme nécessaires et prioritaires.

Nous pensons surtout à la Maison du Numérique qui est le deuxième investissement majeur en montant après l'école Jacques CHIRAC et que vous venez de présenter comme un investissement stratégique. Nous déplorons le coût démesuré de cet investissement. Avons-nous besoin de construire une Maison du Numérique ? Est-ce un service public prioritaire ? Il nous semble que nous avons bien d'autres priorités. Cette Maison va coûter à elle seule l'équivalent de plusieurs crèches supplémentaires. Est-ce une mission première de la Commune de construire un bâtiment qui va fournir

des services qui sont déjà fournis en grand nombre par l'offre du marché privé ? Je pense aux espaces de coworking que vous nous proposez depuis le début alors que ces espaces de coworking fleurissent déjà partout dans la métropole.

C'est un service que remplit très bien le marché privé et y consacrer de l'argent public de la Ville serait une faute. A-t-on un manque d'espace actuellement pour rendre certains des services que vous souhaitez regroupés au sein de la Maison du Numérique ? Nous avons déjà les Maisons de Proximité qui offrent des outils et des ateliers numériques et de très nombreux locaux commerciaux vacants (163 locaux vacants selon les dernières données). Nous pourrions les reconverter en espaces de coworking ou salles de réunions. Vous mettez en avant la formation au numérique (formation professionnelle, formation du public sensible pour l'inclusion numérique). A-t-on besoin d'un nouveau bâtiment aussi coûteux pour contribuer à former la population au numérique ? Comment pouvez-vous être sûr que ce projet démesuré répond aux besoins de la population ?

Avez-vous prévu une concertation préalable avec les partenaires publics et privés en matière de formation ou pouvez-vous nous rendre compte de la préparation et des concertations qui ont permis de valider la faisabilité de ce projet ? Pouvez-vous nous présenter son contenu qui reste flou ? À ce jour, vous nous présentez uniquement des formations fournies par des leaders américains du numérique (l'École de l'Intelligence Artificielle, Microsoft By Simplon qui est déjà hébergée aujourd'hui) et vous annoncez fièrement dans la presse un projet d'Académie IBM et un autre projet avec Google. Aucun de ces géants américains les plus capitalisés de la bourse, je me permets de le rappeler, n'a besoin d'un bâtiment public pour offrir des services et si nous sommes logiques, nous devrions appeler cela la Maison des GAFAM. Vous connaissez déjà plus ou moins le terme, c'est-à-dire Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft.

Pensez-vous que les partenaires financiers éventuels, la Région en premier lieu soit prête à soutenir fortement un tel projet ? À mon sens, cela ne va pas dans le sens de sa politique des fournisseurs de services et la souveraineté française en matière de numérique. Savez-vous combien de formations du numérique existent déjà dans la métropole de Montpellier ? Il y a déjà +200 formations.

De plus, cet investissement démesuré risque de limiter fortement notre capacité financière pour réaliser nos besoins d'équipement induits par la croissance de la population, à savoir les vrais besoins prioritaires et nécessaires tels que les crèches, le 5ème groupe scolaire, les équipements urbains, la rénovation des chaussées, etc. Aujourd'hui, le Rapport d'Orientation Budgétaire indique 5,2 millions d'investissements prévus pour cette Maison du Numérique sans compter les coûts d'exploitation à venir qui ne sont pas du tout précisés.

Au départ du projet, on nous annonçait un Budget de 2 millions, en septembre 2022 c'était 4,2 millions et à présent 5,2 millions. Je prends juste l'exemple de la construction d'ouvrages, le poste honoraires qui inclut la MOE, le mandat à la SA3M, s'élève à lui tout seul à 1,5 million d'euros pour le poste honoraires et le coût global risque de dériver à la hausse compte tenu des aléas alors que nous n'avons même pas encore reçu les devis. 5 millions d'euros pour cette Maison, c'est exactement le montant de l'emprunt souscrit par la Commune pour 2022 afin d'équilibrer les comptes. Ces pratiques portent un nom, cela s'appelle la gabegie et le mauvais usage de l'argent public. Si les recettes fiscales augmentent, nous constatons que les dépenses de fonctionnement et d'investissement suivent avec retard, ce qui relève peut-être d'un manque d'anticipation des besoins en matière de services et d'équipements.

Monsieur le Maire, nous parlons d'orientation budgétaire et j'ai la même interrogation depuis le début de votre mandat, pour vous orienter avez-vous une bonne boussole ? L'illustration du manque d'anticipation et malheureusement le principal investissement de la mandature est le plus élevé depuis l'existence de la Commune, à savoir le 4ème groupe scolaire Jacques CHIRAC représente à lui seul 25 % du Budget total sur 6 ans. Le montant prévisionnel à ce jour est de 16 millions d'euros alors que le montant programmé au démarrage était de 9,5 millions d'euros. Avouons que la différence entre ces

deux montants (environ 70 %) constitue un dérapage budgétaire qui questionne, et ce alors que les salles de classe n'ont pas encore été livrées ou pas été livrées à temps pour la rentrée 2022, ce qui est un décalage de calendrier.

Vous allez me répondre que toutes les prévisions de coûts à la hausse et les retards des livraisons sont explicables, vous nous faites part des défaillances d'entreprises, nous, nous observons des défaillances de prévisions. Il reste qu'en opposition responsable, nous avons voté de manière successive toutes les APCP que vous nous avez soumises pour cette école. Néanmoins, pour y voir clair dans ce projet, nous avons besoin d'une vision d'ensemble du projet. Aussi, je renouvelle les questions posées précédemment : pourriez-vous nous transmettre un récapitulatif clair de toutes les dépenses réalisées ? Où en sommes-nous précisément des travaux du groupe scolaire (1ère, 2ème tranche) ? Que reste-t-il à livrer ? Pouvez-vous nous rassurer nous et les parents d'élèves surtout ? Est-ce que le groupe scolaire sera prêt pour la prochaine rentrée 2023 ou devons-nous attendre 2024 ?

De plus, cet investissement est-il adapté et suffisant pour répondre aux besoins de la population du sud de Castelnau à plus long terme ? Avez-vous commencé à programmer l'investissement d'un 5ème groupe scolaire pour répondre aux besoins et si oui à quel endroit ? Je m'étonne qu'il ne figure pas encore la programmation d'un 5ème groupe scolaire qui conviendrait à notre sens de lancer bien avant 2026. Faire venir de nouveaux habitants, c'est bien, leur fournir des services publics indispensables à leur arrivée, c'est encore mieux. Autre poste majeure d'investissement qui nous questionne, les crèches. Vous le savez, les Castelnaudais ont de grandes difficultés à trouver des places en crèches publiques, ce qui les oblige à faire appel à des gardes ou à des crèches privées. Vous annoncez l'ouverture de deux nouvelles crèches qui à la lecture du rapport semblent prévues pour 2025 et 2027, c'est la lecture que j'ai de tableau en tout cas.

Est-ce que vous pouvez nous confirmer ou préciser ces dates de livraison ? Nous avons compris que ces deux nouvelles crèches en plus des questions places qui seront offertes au groupe Jacques CHIRAC offriront au total 80 places supplémentaires alors que nous parlons d'une file d'attente qui représenterait davantage d'enfants qui attendent une place en crèche (à peu près un an d'attente). Estimez-vous que cette offre de nouvelles crèches sera suffisante pour faire face à la demande alors que la croissance de la population va se poursuivre fortement et que cela va générer une demande supplémentaire ? Que dire du coût élevé de l'acquisition du Parc Pujol (2 millions d'euros) alors que ce parc aurait pu être inclut dans la délibération du PLU en cours et acheté à un prix bien plus faible ? Quelle Commune achète une parcelle à 730 euros du mètre carré ?

Tenant compte de tous vos choix précédents stratégiques de forte urbanisation qui accroissent la population de la Commune très fortement, vos choix d'investissement nous semblent incohérents. Grâce au travail des services et je les remercie à nouveau, ce rapport a le mérite d'exister et de nous permettre de débattre. Nous prenons acte qu'il y a ce soir un débat sur le rapport d'orientation et le Budget 2023 qui l'annonce. Néanmoins, nous ne partageons pas l'ensemble des orientations budgétaires que vous nous avez présentées aujourd'hui et nous attendons la prise en compte des observations que nous apportons lors de ce débat dans l'attente du prochain vote du Budget 2023. Dans cette attente, nous préconisons l'abstention sur cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Oui. Je vous remercie, Monsieur le Maire. C'était juste une petite observation technique pour Monsieur DEWINTRE. Au niveau de l'endettement, j'ai cru, mais j'ai du mal entendre au moment où vous l'évoquiez que nous étions dans une phase de désendettement, je voulais avoir bien confirmation

des informations qui sont indiquées en page 31 du rapport. Nous sommes bien sur un encours de dette en 2022 qui s'élevait à 21,072 millions d'euros. C'est cela Monsieur DEWINTRE ? »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Je pense que vous savez lire le ROB, vous n'avez pas bien entendu ce que j'ai dit, mais vous savez lire. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Très bien. Mais oui, c'est cela, c'est que je n'ai pas du bien entendre. Nous passons bien à 22,4 millions en 2023, dans les prévisions 24 millions en 2024. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Oui, tout à fait. C'est même détaillé année par année. J'ai simplement dit que le désendettement était de 2,5 millions par an. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je comprends que ce ne soit pas un problème la dette quand elle est utilisée utilement, je n'ai pas de souci là-dessus, je ne vais pas reprendre les propos de Frédéric. »

Madame Carine BARBIER

« Bonsoir. Ce sera court. J'ai une demande de précision sur les prévisions de dépenses à l'horizon 2026 concernant l'espace Fournel. En fait, vous indiquez des travaux sur le Clos des Verdures de 450 000 euros cette année et la requalification de l'espace Fournel en 2024 de 150 000 euros. J'aurais voulu savoir d'une part si vous prévoyez bien effectivement de déplacer et ce service culturel et son espace d'exposition dans le Clos des Verdures puisque c'est ce que j'ai cru comprendre. Est-ce qu'il y aura bien un espace d'exposition et tout ce qui est aujourd'hui en place à l'espace Fournel ? Deuxièmement, qu'est-ce qui est prévu exactement dans le Clos des Verdures au-delà du service culturel ? Enfin, le bâtiment espace Fournel actuel que vous recalibrez, quelle sera sa destination ? Merci. »

Monsieur le Maire

« D'autres interventions ? »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Je veux bien répondre à Monsieur FAIVRE sur le premier point avec beaucoup de plaisir parce que sa question était tellement prévisible que la réponse est assez aisée. Tout d'abord, c'est un de nos engagements de campagne cette Maison du Numérique et nous avons l'habitude avec l'équipe municipale de respecter nos engagements. C'en est un et nous le déroulons tous un à un. C'est un projet sur lequel nous avons été élus et nous entendons bien le mener à bien. Vous évoquez le coût de la construction. La construction de ce bâtiment qui fait 800 mètres carrés représente un coût de 2,4 millions d'euros pour l'aspect bâtiment, c'est-à-dire 3 000 euros du mètre, ce qui est tout à fait un standard du marché aujourd'hui. Pour information, la crèche Jean MOULIN que nous allons aménager coûte 2,3 millions, Frédéric BAZILLE va coûter 2 millions, c'est tout à fait standard.

En ce qui concerne les honoraires que vous avez signalés, ils englobent à la fois la Maison du Numérique et à la fois le parc et je reviendrai sur cet aspect-là. Nous avons bien noté par ailleurs votre nouvelle passion pour les crèches. Je vais juste sous le contrôle de Nathalie LEVY rappeler deux, trois chiffres sur les crèches. Nous avons aujourd'hui un taux de couverture globale de l'offre d'accueil de jeunes enfants qui est de 70 %. Ce sont les données de la CAF pour 100 enfants de -3 ans. Ce chiffre

est de 55 à Montpellier et le DOB qu'a présenté Thierry et c'est la première fois que je vois cela depuis que je suis élu, il prévoit 3 nouveaux équipements en la matière : 1 crèche à Frédéric BAZILLE, 1 crèche à Jean MOULIN et un jardin d'enfants à Jacques CHIRAC. Je dirais que nous n'avons jamais été aussi ambitieux à Castelnau en la matière.

Pour votre information, cela va nous permettre de passer de 171 enfants en matière d'agrément à 249, soit une augmentation de 45 %. En parallèle, nous devons passer de 375 ETP à 110 ETP. Là aussi, augmentation de 45 %. Tout ceci compte tenu des places d'accueil individuelles avec les assistantes maternelles qui sont sur la Ville et en face nous mettons effectivement des investissements de 2 millions d'euros pour la crèche Frédéric BAZILLE et 2,4 millions d'euros pour la crèche Jean MOULIN. Par rapport à ce que vous avez dit, il me paraît important de dire que nous menons toutes ces opérations en parallèle. Si nous menons ces opérations en parallèle (Maison du Numérique, Parc Pujol, amélioration dans les écoles, c'est parce que nous maîtrisons les grands équilibres financiers de la Ville et que nous respectons encore une fois nos engagements et que nous poursuivons une gestion financière vertueuse et ambitieuse, Thierry l'a rappelé, 72 millions inscrits au PPI.

En faisant cela, nous participons au plan de relance économique et sociale voulu par le gouvernement, mais vous le permettez et si Monsieur le Maire en est d'accord, je voudrais revenir sur ces enjeux de la Maison du Numérique et du développement durable parce qu'il y a beaucoup de méconnaissance. Maisons du Numérique, ce projet éducatif et écologique vise à aménager et à mettre à disposition des Castelnaudais un espace de 8 500 mètres carrés positionnés au centre du territoire communal réunissant un parc boisé, un tiers-lieu de 800 mètres carrés (800 mètres carrés sur 8 500) sur deux niveaux et une crèche municipale. Le tout formera un ensemble harmonieux dans une notion de paysage global. Ce projet s'articule autour de 5 piliers, Monsieur FAIVRE : l'éducation, l'inclusion, l'innovation, l'écologie et les rencontres.

Premier pilier, l'éducation. C'est effectivement le cadre privilégié d'accueil des écoles du numérique. Nous souhaitons accompagner les demandeurs d'emploi dans leur transition professionnelle vers des métiers porteurs d'avenir en lien avec le service public de l'emploi. Nous souhaitons constituer un vivier permanent pour les entreprises du territoire. Cela nous permet de répondre et de nous adapter aux nouveaux besoins de compétences de nos entreprises : formations diplômantes en intelligence artificielle, en cybersécurité, en cloud et effectivement d'approfondir et de pérenniser des partenariats d'excellence que nous avons noués avec un certain nombre d'entreprises y compris des entreprises du territoire comme Ubisoft. Ce sera un tiers-lieu éducatif mis à la disposition des élèves et des enseignants. La Maison du Numérique sera le collège lab de Castelnau-le-Lez, c'est-à-dire un espace dédié aux 800 collégiens pour y conduire des projets pédagogiques mobilisant le numérique.

Elle accueillera également l'Académie Numérique à destination des écoles maternelles et primaires de la Ville libérant ainsi une classe supplémentaire à Jean MOULIN. Ce sera un espace de sensibilisation de tous les publics aux enjeux et bons usages tant dans le domaine du numérique que du développement durable, l'égalité homme-femme, l'identité numérique, les fake-news, le cyberharcèlement, la parentalité, la sobriété, le réemploi. C'est l'aspect éducation. Cette Maison a un aspect très important en matière d'inclusion et l'analyse des besoins sociaux que vous avez probablement lue pointe une importante fracture numérique et des risques pour les publics les plus exposés : les jeunes, les seniors, les personnes isolées. Nous estimons que +5 000 habitants à Castelnau sont en situation de fragilité numérique. La Maison du Numérique permettra de déployer une offre d'accompagnement à la hauteur de ses enjeux avec Castelnau Déclic, des ateliers collectifs ou d'accompagnement individuel gratuits et ouverts à tous.

Nous en sommes à 1 500 accompagnements par an qui nécessitent de passer à une échelle supérieure. Les thématiques qui nous concernent tous, du 1er niveau au perfectionnement : prise en main des outils numériques, démarche en ligne, sécurité, gestion des données, communication digitale. Des Cafés Numériques où chacun viendra avec sa question, ces actions trouvent avec les Maisons du

Numérique un cadre optimal, mais doivent être portées à un niveau plus industriel et nous continuerons à alimenter et à aller à la rencontre du public dans les EHPAD et dans les Maisons de Proximité que je viens d'évoquer. Cette Maison accueillera également des initiatives telles que Castelnau donne des Elles ou le Hackathon porté par Pôle Emploi chaque année à Castelnau permettant à de nombreux Castelnaudais un retour vers l'emploi.

J'ai parlé d'éducation, j'ai parlé d'inclusion, je vais parler d'innovation. Ce sera un lieu ressource et incubateur pour les porteurs de projets qu'ils soient entrepreneuriaux, associatifs ou culturels. Nous allons nouer un partenariat avec la start-up d'État Pix et l'Éducation nationale pour développer et faire certifier les compétences numériques en particulier des élèves de Castelnau. Ce sera enfin un lieu d'expérimentation en collaboration avec les laboratoires de recherche universitaires dans la continuité des partenariats initiés depuis 4 ans avec l'Université Paul VALÉRY autour du Festival des Humanités Numériques et bien évidemment avec des projets MedVallée. Ce sera enfin un lieu d'innovations pédagogiques et d'activités périscolaires novatrices dans le cadre de Cap Vacances et des plans mercredi. Quatrième volet, un volet écologique.

Ce sera un bâtiment exemplaire à énergie positive aligné sur les meilleurs référentiels. Ce sera un véritable poumon vert boisé en plein cœur de Castelnau reposant lui aussi sur les meilleurs référentiels promouvant la biodiversité et la protection de l'environnement. Nous visons le label Effinature. C'est un projet qui intègre et promeut mobilité, sobriété énergétique, réemploi et limitation des déchets. Ce sera un cadre privilégié pour l'installation de la Maison du Développement Durable afin de conforter le partenariat avec les acteurs tels que l'ADEME ou l'ALEC ou l'Association La Fresque du Climat. Ce sera un lieu ressource et formateur pour accompagner les démarches RSE et RSO des acteurs du territoire. Ce sera une véritable ruche dédiée aux nouveaux modes de travail (télétravail, coworking, visioconférence) permettant de limiter les déplacements domicile-travail.

Quatrième point, ce sera un lieu de rencontres qui disposera d'une agora où tous les acteurs du territoire pourront se rencontrer (les familles, les associations, les jeunes, les entrepreneurs, les artistes, les seniors, les chercheurs), un cadre privilégié pour les projets de participation citoyenne et la concertation. Il abritera également des permanences d'experts de l'entrepreneuriat, de la protection de l'enfance, de l'insertion professionnelle et de l'environnement. Il proposera une bourse aux stages, aux alternances, aux emplois et aux formations issues de l'écosystème local. Ils seront implantés dans ce bâtiment au plus près du public des services de la Ville.

Pour remplir ces usages multiples et attirer tous les publics, la Maison du Numérique sera modulaire et elle réunira dans un même lieu un studio d'enregistrement, tout projet a besoin de communiquer sous forme de contenu audio et vidéo), des espaces de coworking et ergonomiques adaptés aux usages collaboratifs accueillants et chaleureux, des salles de visioconférence (nous serons connectés au monde entier), une logithèque avec un accès à une bande de ressources et de contenus numériques, trois salles de formation et de réunions qui font défaut aujourd'hui à Castelnau, une agora comme je vous le disais pour l'accueil de conférences et d'expositions, des espaces de convivialité extérieurs et connectés dans le parc, un roof top et une offre de restauration.

Pour conclure, nous construisons un lieu exemplaire en cœur de Ville, une véritable ruche au service de l'emploi, de l'attractivité de la Ville, de l'inclusion, du lien social et du cadre de vie à Castelnau. Ce lieu s'inscrit dans le plan France Relance de l'État et seront sollicités l'Europe à travers le programme FEDER, la Région, le Département et la métropole et pour que ce lieu rayonne et attire dans la lignée du Palais des Sports et du Kiasma et de notre vision de Castelnau 2030 nous veillerons avec l'appui du jury à retenir un projet architectural conciliant écologie du regard, usage intergénérationnel et sobriété énergétique. Notre projet vise à faire évoluer les administrés en compétence numérique, mais aussi à lutter contre la fracture numérique. À Castelnau, le futur des étudiants, des enfants, des seniors, ils seront tous armés pour prendre le tournant de l'innovation et du numérique. J'ai été un peu long, mais

je crois qu'il était nécessaire de repréciser un certain nombre de choses avant que Monsieur le Maire et peut-être Thierry répondent sur les autres questions. »

Monsieur le Maire

« Merci, Gérard. Juste pour information, ce matin j'ai signé l'acte d'échange avec le Conseil Général pour le terrain qui lance du coup la crèche Frédéric BAZILLE. Ce matin, j'ai signé l'acte. Nous allons pouvoir lancer le projet puisque nous n'étions pas encore propriétaires. Sur l'école Jacques CHIRAC, je tiens à vous rassurer, elle sera livrée pour la rentrée scolaire septembre 2023, nous avons eu la livraison la semaine dernière de la charpente du gymnase. Logiquement, nous avons une réception prévue début juin, une Commission de Sécurité fin juin/début juillet. Pour explication, le Budget n'a pas explosé de 9 millions à 13 millions, mais nous avons construit les deux phases en même temps avec les 16 classes, le jardin d'enfants, le gymnase. Nous l'avons fait en une phase pour éviter de revenir.

Logiquement, nous devrions avoir 8 ou 9 classes – tout à l'heure, Isabelle donnera des précisions là-dessus – pour l'ouverture avec des transferts de Mario ROUSTAN, de Rose de France, de La Fontaine si je ne dis pas de bêtises et pour votre information moins d'un tiers des élèves prévus viennent d'Euréka. Je crois si je ne dis pas de bêtises que nous n'avons même pas 20 gamins, 22 gamins qui viennent d'Euréka. Faire un groupe scolaire avec 22 gamins, entre maternelle et primaire, c'est un petit peu compliqué.

Sur le Clos des Verdures, nous avons mis en location TSV. TSV part sur Villeneuve-lès-Maguelone, nous récupérons le Clos des Verdures pour les services à la fois du protocole, mais aussi du service culturel pour regrouper et je vous rassure nous garderons un espace culturel à Fournel avec des aménagements extérieurs pour pouvoir donner toute la splendeur de cet endroit. Je pense avoir répondu à toutes les questions. »

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 27 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE)

Contre : 0

Abstention : 8 (Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

N° 2023/02-03 PARKING DU PALAIS DES SPORTS : INSTALLATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES : ACTUALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION

Monsieur Jean KOEHLIN, Adjoint délégué, à la ville durable expose :

La ville de Castelnau-le-Lez mène depuis plus de 10 ans, une politique active dans les différentes thématiques du domaine du développement durable.

Particulièrement active sur la thématique de l'énergie de par ses nombreux projets de performance énergétique comme l'isolation des enveloppes des bâtiments communaux ou l'installation

d'équipements de confort thermique et visuel performants, la ville accentue aujourd'hui son implication dans la production d'énergie renouvelable.

Quelques projets sont déjà sortis de terre dont la mise en service de 2 installations photovoltaïques en autoconsommation sur les toitures du Pôle Petite Enfance Madiba, et de la salle René Alauze au Palais des Sports Jacques Chaban Delmas qui permettent de limiter la consommation d'électricité sur le réseau public.

Dans le cadre de la construction du 4ème Groupe Scolaire Jacques Chirac, une 3ème installation photovoltaïque en autoconsommation est prévue sur la toiture du gymnase, ainsi qu'une production de chaleur sur sondes géothermiques.

Le projet

Suite à la labellisation « Terre de Jeux 2024 » de la ville, le parking du Palais des Sports va être entièrement réhabilité afin qu'il puisse répondre aux nouveaux besoins du site comme notamment, une offre de stationnement renforcée permettant d'accueillir les bus des différentes équipes, la déserte de la salle polyvalente Joël Bizet à l'arrière de la première extension du Palais des Sports, des équipements pour les cycles et une circulation apaisée pour les piétons.

Cette réhabilitation sera également exemplaire dans sa gestion des eaux pluviales et protégera les différentes futaies arbustives de Chênes Kermès.

En profitant de cette requalification du parking, la ville a pour projet d'installer des ombrières photovoltaïques qui produiront de l'électricité décarbonée, participant ainsi aux objectifs nationaux d'atténuation prévus dans l'accord de Paris. En sus, ces ombrières renforceront le confort des usagers en offrant de l'ombrage ainsi qu'une protection contre la pluie.

La réalisation

Le Palais des Sports étant à ce jour équipé, sur l'extension livrée en 2021, d'une installation photovoltaïque en autoconsommation, la production annuelle à venir des ombrières d'environ 660 MWh sera directement réinjectée sur le réseau public d'électricité.

La ville souhaite associer les citoyens à cette mise en œuvre des accords de Paris au travers d'un financement participatif. Les citoyens pourront individuellement investir de 10 à 10 000 € dans ce projet pour un total d'environ 550 000 €. Ce financement participatif sur les premières années permettra la sécurisation de l'investissement et assura un retour sur investissement à chacun d'eux.

Pour réaliser ce projet, la ville fait appel à la Société Publique Locale de la Métropole, la SA3M dont la ville est actionnaire ainsi que sa filiale Énergies du Sud. La SA3M portera financièrement et techniquement le projet. Il s'intégrera dans le cadre d'un contrat de concession portant sur une durée de 30 ans. À ce titre, et en vertu des articles

L. 3211-1 à L. 3211-4 du Code de la Commande publique, le contrat de concession à passer avec la SA3M constitue un contrat *in house* exonéré de mise en concurrence.

L'actualisation

Le travail conjoint entre la Ville et la SA3M a permis de terminer la phase d'étude. En ce sens, toutes les annexes ont été mises à jour.

Le contexte économique actuel autour des prix de l'énergie et plus particulièrement de l'électricité est alarmant : forte augmentation et volatilité des prix imposent aux collectivités de rechercher des solutions pour sécuriser leur budget.

L'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation est une solution reconnue pour répondre à ce besoin. L'autoconsommation peut prendre plusieurs formes.

La forme la plus répandue, l'autoconsommation individuelle, permet de consommer directement la production et ainsi d'éviter le soutirage sur le réseau public de distribution d'électricité. Bien qu'efficace, cette solution est limitée dans son fonctionnement, car elle est localisée sur un seul site et n'est pas adaptable aux divers changements d'usage tels que ceux visant à économiser l'énergie. L'installation peut donc rapidement perdre en rentabilité.

Beaucoup moins répandue à ce jour, l'autoconsommation collective étendue est cependant très prometteuse, car elle possède un fonctionnement permissif. Bien que l'électricité produite soit dans ce cas directement réinjectée sur le réseau public de distribution d'électricité, ce dispositif permet de réduire le tarif d'achat de l'électricité dans les périodes où la production de la centrale photovoltaïque est supérieure à la demande de soutirage sur le réseau. Ces périodes sont nommées les périodes d'autoconsommation.

Ce dispositif permet également d'inclure de nombreux sites « autoconsommateurs » pouvant appartenir à différentes entités, dans un périmètre de 2 km à partir du point d'injection. Cette liste de site étant modifiable 1 fois par an, l'autoconsommation collective étendue permet ainsi une adaptation fréquente de l'installation à de nouveaux besoins tels que l'ajout de nouveaux sites.

La Ville comme toute autre collectivité territoriale a subi une hausse importante du coût unitaire de l'électricité. La Ville et la SA3M ont donc rapidement envisagé la solution de l'autoconsommation collective. Aujourd'hui validée, cette solution permettra à la Ville de réduire, aux tarifs actuels, de près de moitié le prix d'achat unitaire de l'électricité en période d'autoconsommation. La SA3M, en tant que propriétaire de l'installation photovoltaïque, pourra décider d'intégrer d'autres sites publics comme privés au dispositif, mais les sites de la Ville resteront prioritaires sur l'autoconsommation.

Ce projet s'inscrit dans le travail de longue durée entrepris par la Ville pour répondre aux nouveaux enjeux sociétaux ainsi qu'aux objectifs de développement durable.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le choix du raccordement de l'installation photovoltaïque en autoconsommation collective étendue
- De valider l'actualisation des pièces techniques, financières et administratives
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« Merci Jean en tout cas pour ce projet totalement innovant et puis je tiens à saluer ton implication dans ce dossier complexe à la fois technique, à la fois financier et puis aussi juridique. Je tiens à saluer aussi le travail de Maître MAILLOT aussi sur la convention avec la SA3M. Un dossier complexe, mais aussi innovant et puis avec le financement participatif, là nous sommes dans l'innovation la plus totale. En tout cas, merci et puis il va nous tarder de voir ces ombrières sur le Palais des Sports juste à côté sur le parking du Palais des Sports. En plus, nous verrons les résultats sur le Budget aussi avec les ombrières sur le Budget de Fonctionnement. Je pense que l'impact sera non négligeable. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Je pense que nos factures d'électricité ne vont quasiment pas augmenter sur les prochaines années. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par

Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2023/02-04 DÉPÔT DES PIÈCES DU LOTISSEMENT VIA DOMITIA II - PA 034 057 13 M0003

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

Le lotissement VIA DOMITIA II a été approuvé par arrêté en date du 14/01/2014.

La cession des lots 1, 2 et 3 de ce lotissement, autorisée dans le cadre de la délibération du conseil municipal en date du 7 mars 2022, doit être réalisée prochainement au profit des sociétés MUHAN INVEST et AEKO ou à toute société pouvant s'y substituer.

Cette cession a été autorisée en vue de réaliser un projet dans le cadre de MED VALLEE, projet pour la santé globale.

Par ailleurs, la cession du lot 4 de ce lotissement, autorisée dans le cadre de la délibération du conseil municipal en date du 7 mars 2022, doit être réalisée prochainement au profit du GIHP.

Cette cession a été autorisée en vue de regrouper sur un même site des services d'accompagnement Médico-Sociaux pour y constituer un Pôle Médico-Social du GIHP.

Afin de permettre la cession des lots du lotissement, il est nécessaire de procéder préalablement au dépôt des pièces du lotissement.

L'ensemble des pièces administratives sera réalisé en partenariat avec l'Office Notarial de Baillargues.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou un représentant à signer l'acte de dépôt des pièces du lotissement et tous documents s'y afférent.
- de valider que la ville prendra en charge les frais relatifs à cet acte.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Monsieur Frédéric FAIVRE

« J'ai juste une petite question. Je suis un peu intrigué par le fait que ces trois entreprises et le GIHP s'installent au sein d'un petit lotissement de locaux d'entreprises et pas dans un parc d'activités habituellement prévu à cet usage. »

Monsieur le Maire

« Excusez-moi, le GIHP, c'est une association. Ce sont 3 structures sanitaires et sociales qui sont déjà installées sur Via Domitia. Vous ne connaissez pas trop Castelnaud, mais Via Domitia elles sont déjà installées avec des logements. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Ma question portait sur les entreprises. Il y a des zones d'activités prévues à cet effet pour héberger les entreprises. C'est d'ailleurs dans le schéma directeur de la métropole. Est-ce que l'hypothèse d'une implantation au sein d'un parc d'activités prévu à cet effet a été envisagée ou sinon est-ce que ce choix se justifie pour d'autres raisons ? C'est juste une curiosité. »

Monsieur le Maire

« Cela a été présenté, c'est dans le cadre de MedVallée avec la métropole. Il n'y a aucune curiosité. Il y a juste du développement économique avec de l'emploi derrière et le GIHP qui vient en complément des bâtiments qu'ils avaient installés juste à côté. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Oui. Ce que je veux dire, c'est que ce soit dans le cadre de MedVallée ou pas, habituellement les entreprises notamment du secteur médical s'implantent plutôt sur des parcs d'activités plus ou moins thématiques. C'était ça ma question. C'est un lotissement. »

Monsieur le Maire

« Il est d'utilité publique. Nous sommes dans un cadre d'utilité publique et nous sommes tout à fait dans ce cadre-là. Cela fait partie de l'activité, Monsieur FAIVRE, je ne vois pas où il y a une curiosité. Je vous ai répondu. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

2023/02-05 SECTORISATION SCOLAIRE

Madame Isabelle SERAN, adjointe à l'éducation expose :

Dans les communes disposant de plusieurs écoles publiques, l'article L212-7 du Code de l'Éducation confie au Conseil Municipal la compétence de déterminer le ressort de chacune d'entre elles. À Castelnaud-le-Lez, cette sectorisation a été définie par une délibération en date du 30 avril 2020.

En prévision de la rentrée prochaine, compte tenu de la démographie scolaire croissante sur certains secteurs géographiques de la commune et de l'ouverture du groupe scolaire Jacques Chirac, il convient de procéder à des ajustements.

Ainsi, certaines rues qui dépendaient initialement des secteurs Vert Parc, Rose de France et Mario Roustan seront rattachées au secteur Jacques Chirac.

Cette sectorisation s'appuie sur l'implantation géographique des écoles sur le territoire de la commune ainsi que sur leur capacité d'accueil en nombre de classes. Elle répertorie, dans un tableau annexé à la présente délibération, l'ensemble des voies de la commune et identifie pour chacune d'entre elles une école maternelle et une école élémentaire d'affectation.

En raison des postes enseignants alloués par le rectorat pour l'école Jacques Chirac et donc de son ouverture partielle, tous les nouveaux inscrits dépendant du secteur Jacques Chirac (petites sections de maternelle, CP et nouveaux arrivants) seront automatiquement inscrits dans cette école. Les élèves résidant dans le nouveau secteur Jacques Chirac, mais déjà scolarisés dans une autre école de la commune pourront se voir proposer un transfert vers l'école Jacques Chirac en fonction des places disponibles, de leur lieu d'habitation et/ou du rapprochement de fratrie. Les familles concernées recevront une proposition de transfert au mois de mars 2023.

Il est rappelé que lorsque la capacité d'accueil de l'école d'affectation ne permet pas la scolarisation de nouveaux élèves, une affectation provisoire dans un autre établissement de la commune est organisée pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable.

De même, si l'application du périmètre de l'école va à l'encontre du souhait des responsables légaux de l'enfant, des dérogations peuvent être envisagées, sous réserve des capacités d'accueil des élèves. Cette demande doit alors être motivée. L'octroi de cette dérogation ne constitue pas un droit, mais une seule faculté, accordée au regard des motifs de la demande et des exigences de l'intérêt général.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la sectorisation jointe en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je vous remercie Monsieur le Maire pour la parole. Je vous remercie pour la présentation de cette sectorisation. Du coup, cela nous a permis aussi de regarder d'un peu plus près comment cela se traduisait pour les élèves de Castelnau et surtout de mettre cela en rapport, Monsieur le Maire, avec vos déclarations d'il y a quelques mois sur la Ville du quart d'heure où vous indiquiez dans la presse que chaque enfant de Castelnau devrait se trouver à un quart d'heure d'un groupe scolaire. La Ville du quart d'heure, c'est ce que vous indiquez dans la presse et dans vos nombreuses communications et avec cette sectorisation nous nous apercevons que pour de nombreux enfants, c'est l'école de la demi-heure en fait et notamment pour les élèves du quartier Euréka. Alors, en effet 22 élèves aujourd'hui, ce sera sûrement beaucoup plus dans quelques années Monsieur le Maire. Nous sommes interpellés par cette situation-là. Nous estimons que c'est une erreur d'avoir supprimé cette école au sein de cette ZAC Euréka, elle était initialement prévue au titre des équipements publics. C'est vraiment une erreur qui a été faite et une incohérence entre le discours affiché de la Ville du quart d'heure et la réalité des déplacements pour les futurs enfants scolarisés au groupe scolaire

Jacques CHIRAC. En effet, j'allais dire gouverner c'est prévoir et au niveau de l'urbanisme il serait temps de corriger cette erreur-là et c'est bien dommage que d'ailleurs dans le ROB nous n'ayons pas vu apparaître comme le soulignait Frédéric la réalisation d'un futur groupe scolaire pour ce quartier-là. »

Madame Mathilde BORNE

« Merci pour cette présentation. J'avais eu l'occasion de poser des questions pendant la Commission et du coup au regard en fait finalement de cette carte scolaire suite à la Commission Enfance, il semble qu'il y ait quand même quelques incohérences au niveau de la carte scolaire et notamment concernant des rues de la Pompignane qui ne sont pas fléchées vers Jacques CHIRAC, mais qui restent en fait au niveau de Vert Parc et Mario ROSTAN et étant donné qu'il est un peu difficile de pouvoir évaluer l'impact que cela pourrait avoir sur les familles, en fait nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie. »

Madame Cécile NEGRIER

« Dans le prolongement de ce qu'indiquait Monsieur CORVAISIER et puisqu'une implantation d'un groupe scolaire sur le quartier Euréka fait réellement débat entre nous, serait-il possible de connaître vos projections sur le nombre d'enfants scolarisables à ce jour et dans les années qui viennent jusqu'en 2026, fin de votre mandat ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Je vous ai répondu tout à l'heure sur la rentrée 2023, 22 enfants entre primaires et maternelles. »

Madame Cécile NEGRIER

« Ce sont des projections que je vous demande, pas le nombre. »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas de boule de cristal. La moitié d'Euréka a été livrée et aujourd'hui nous avons 22 enfants qui sont inscrits à Jacques CHIRAC dans ce secteur-là. Nous voyons les logements sur Euréka où nous avons peu d'enfants qui sont scolarisés. C'est aussi sur la démographie. Nous avons la Maison des Jeunes Actifs, l'EHPAD. Ensuite, nous avons eu la livraison de logements avec FDI, nous avons vu les inscriptions, nous n'avons pas tant d'enfants que cela. C'est plus sur le secteur collège-lycée que sur la petite enfance. Voilà aujourd'hui les éléments que j'ai et c'est ce que nous vous disons depuis un moment, depuis 5 ans nous vous le répétons à chaque fois, nous avons implanté l'école Jacques CHIRAC qui correspond à un tiers Euréka et plus de deux tiers Avenue de l'Europe et cela correspond à cette implantation-là. »

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 27 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE

Contre : 0

Abstention : 8 (Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

N° 2023/02-06 DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE AU « FONDS DE SOUTIEN A LA RESTAURATION DES PATRIMOINES » EN LIEN AVEC LE LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE, POUR LA MISE EN VALEUR DE LA VIA DOMITIA

Madame Sylvie ROS-ROUART adjointe à la Culture et à l'égalité Femmes-Hommes expose :

Dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire de la métropole, la ville s'est engagée dans une politique globale de valorisation des patrimoines, par la signature, le 17 septembre 2022, d'une convention spécifique avec la Métropole, formalisant l'investissement de la Ville dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation des patrimoines.

Le Conseil de Métropole avait voté le 31 mai 2022 la création d'un fonds de soutien à la restauration des patrimoines à destination des communes du territoire. Ses objectifs sont de contribuer à la diffusion de la connaissance pour un accès de tous aux patrimoines métropolitains par la mise en œuvre d'une offre de médiation de qualité (historiens, guides-conférenciers...) et de participer à l'appropriation d'une identité commune ainsi qu'au développement de l'attractivité de l'ensemble de son territoire.

Ce fonds de soutien à la restauration des patrimoines vient d'être lancé par la Métropole, permettant d'attribuer des aides sous la forme de subventions d'investissement, et le cas échéant d'un fonds de concours. Ce dispositif concerne des biens mobiliers ou immobiliers dont la qualité patrimoniale est reconnue, situés sur le territoire métropolitain ou appartenant à une des communes de la métropole, et plus particulièrement :

- Les biens architecturaux
 - Protégés au titre des monuments historiques
 - Présentant des qualités remarquables reconnues par une expertise des structures compétentes (notamment DRAC, DREAL, CAUE, architecte du patrimoine...)
- Les objets mobiliers
 - Protégés au titre des monuments historiques
 - Présentant des qualités remarquables reconnues par une expertise des structures compétentes (notamment DRAC, DREAL, CAUE, conservateur...).

Le montant alloué, calculé sur la base du coût prévisionnel des travaux éligibles en HT et plafonné à 50 % du coût total HT du projet (entre 2 000 € et 500 000 € HT), dépend notamment de :

- La nature et la dimension du projet
- La qualité des conditions de mise en œuvre
- La solidité du montage financier
- L'accessibilité des publics au bien

Dans le cadre de la mise en valeur du tronçon protégé au titre des monuments historiques depuis 1987 de la *Via Domitia*, la ville souhaite déposer un dossier de candidature afin de bénéficier de ce « fonds de soutien à la restauration des patrimoines ».

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de candidature auprès de la Métropole pour bénéficier du « Fonds de soutien à la restauration des patrimoines ».

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur Hugues FERRAND

« Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, je suis assez attaché au patrimoine de notre Ville et je vous avais déjà sollicité sur les norias qui sont réparties sur Sablassou et je réinsiste une nouvelle fois pour qu'elles ne soient pas oubliées et fassent partie d'un dispositif qui puisse les mettre en valeur. Merci. »

Monsieur le Maire

« Nous en prenons note. »

Madame Sylvie ROS-ROUART

« Nous en prenons note, mais le service patrimoine en parle souvent, il y a les meulières aussi qui sont au-dessus. Je pense que de toute façon cela va être au global. Pour l'instant, il faut remplir ce dossier, la condition est que vous soyez d'accord pour qu'il y ait une volonté politique de le faire. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2023/02-07 10ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA MJC - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame Sylvie ROS-ROUART, Adjointe déléguée à la Culture et à l'égalité femmes-hommes expose :

Créée en 2012 avec le soutien de la Ville, l'École de Musique de la MJC de Castelnau-le-Lez, fête sur la saison 2022/2023 son dixième anniversaire.

Devenue aujourd'hui la deuxième école de musique de la Métropole, avec un effectif comparable aux conservatoires de Béziers ou Nîmes, elle compte 400 élèves, 20 professeurs et 24 disciplines instrumentales.

Pour ce dixième anniversaire, l'École de Musique souhaite offrir aux Castelnaudais, une rétrospective des moments-clés de son histoire, mais également les faire participer à la recherche pédagogique et à la découverte musicale. C'est pourquoi différents temps forts (exposition, master classes, ateliers, concerts, etc.) ont été prévus entre le 7 janvier et le 15 février 2023, sur différents sites (Médiathèque

Aimé Césaire, Kiasma, Centre André Malraux, etc.) afin de rassembler enfants, parents, enseignants, musiciens, partenaires.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 36 700 €, et la MJC a sollicité une aide financière à la Ville afin de contribuer à l'organisation de ces temps forts ouverts à tous les Castelnaubiens.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'école de musique de la MJC.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Madame Carine BARBIER

« Félicitations à cette école de musique qui effectivement s'est développée de manière très importante. Nous sommes bien sûr favorables à l'attribution de cette subvention. Je voudrais plutôt vous questionner sur le bâtiment en fait de la MJC, je pense que c'est une véritable prouesse que d'accueillir 400 élèves dans ce bâtiment qui à mon avis est extrêmement étriqué par rapport aux besoins de l'ensemble de la population sur cette affaire culturelle et y compris sur les salles de sports qui sont aux arcades et qui sont vouées à être transformées par une folie de Monsieur le Maire. Je voudrais savoir en fait sur le bâtiment de la MJC, il m'avait semblé qu'en Commission Urbanisme, vous aviez commencé à dire que vous aviez des projets pour développer ce bâtiment, l'agrandir, je ne sais pas. Je voudrais savoir qu'est-ce qui est prévu. Je vois que dans les orientations budgétaires, il n'y a aucun euro qui est prévu, alors peut-être parce que c'est une association et qu'il y a un montage financier qui m'échappe. Est-ce que nous pouvons savoir sur les années à venir qu'est-ce qui va être fait pour développer les locaux mis à disposition de la MJC ?

Monsieur le Maire

« Je vous rassure, Madame BARBIER, en effet le bâtiment et vous l'avez dit est un peu étriqué et puis surtout vieillissant. Au lieu de lancer une rénovation partielle, nous souhaitons revoir le bâtiment de la MJC. Je crois qu'il est prévu avec Hélène une réunion et puis avec Sylvie et Philippe, nous sommes venus devant le Conseil d'Administration de la MJC. Nous leur avons demandé de travailler avec eux sur le cahier des charges du bâtiment à venir, des besoins de la MJC. L'idée aussi, c'est d'incorporer à côté de la MJC une Maison des Associations et de travailler aussi avec les associations de Castelnaud. Ce projet ne se fait pas en 3 minutes, nous allons travailler d'abord sur le cahier des charges et puis après nous lancerons les études nécessaires et la rénovation de ce bâtiment. Vous doutez que lancer la rénovation de ce bâtiment ne va pas non plus se faire d'un seul coup, il va falloir faire plusieurs phases. Nous allons lancer les études sur ce dossier et puis après nous verrons sur la phase de réalisation, mais je vous rassure c'est bien dans les tuyaux comme on dit. »

Philippe GUY ne prend pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2023/02-08 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU COLLÈGE FRÉDÉRIC BAZILLE – PROJETS 2022/2023

Madame Isabelle SERAN, Adjointe déléguée à l'éducation, expose :

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, plusieurs enseignants du collège Frédéric Bazille, ont souhaité proposer à leurs élèves de travailler sur différents projets s'inscrivant dans des parcours culturels riches, et ponctués chacun d'un voyage.

Il s'agit des projets suivants :

- Une classe de troisième du Collège Frédéric Bazille, encadrée notamment par Mme Cornelia PUSLECKI, Professeur d'Anglais, travaille sur l'année scolaire 2022/2023 sur un projet intitulé « Destin de Femmes ». Ce projet est centré sur le parcours exceptionnel de deux femmes entrées au Panthéon, Joséphine Baker et Simone Veil.

Un voyage à Paris est prévu du 15 au 17 février 2023, au cours duquel est prévue la visite du Mémorial de la Shoah et du Panthéon.

-Deux classes de 6ème du Collège Frédéric Bazille, encadrées notamment par Mme SIZARET MOMBRUN, Professeur d'Histoire-Géographie, travaillent pendant l'année scolaire 2022/2023 sur un projet intitulé « Égyptologie et Égyptomanie ». Ce projet est centré sur la découverte de la tombe de Toutankhamon et sera clôturé par une exposition en fin d'année scolaire, au CDI du collège.

Un voyage à Paris est prévu les 9 et 10 mars 2023, au cours duquel sont prévus la visite des collections égyptiennes du Musée du Louvre et un parcours initiant les élèves à l'Égyptomanie telle qu'elle s'est exprimée à Paris.

-155 élèves du Collège Frédéric Bazille sont inscrits au parcours Langue et Culture de l'Antiquité (LCA), et suivent à raison de 1h30 ou 2 heures par semaine l'enseignement du grec et du latin. Les professeurs de la discipline mettent tout en œuvre pour transmettre aux élèves cet héritage de l'Antiquité et organisent dès que possible des visites de sites archéologiques, car, si l'apprentissage de la langue est important, l'immersion culturelle l'est tout autant.

Cette année 44 élèves de classe de 3^{ème}, encadrés par Mme RIVIERE, partiront du 14 au 21 avril 2023, sur les traces d'Archimède en Sicile avec notamment la visite du Temple de la Vallée d'Agrigente, le théâtre de Sophocle, et Pompéi.

La participation à ces différents déplacements demande un engagement financier important, notamment pour le transport des élèves, l'hébergement et la restauration, c'est pourquoi le Foyer Socio-Éducatif du Collège sollicite une aide exceptionnelle afin d'alléger la charge financière pour les familles.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 200 € au Foyer Socio-Éducatif du Collège Frédéric Bazille.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2023/02-09 MOTION DE SOUTIEN À LA BOUVINE ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « UNION DES JEUNES DE PROVENCE ET DU LANGUEDOC POUR LA DÉFENSE DE NOS TRADITIONS TAURINES » EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DU 11 FÉVRIER À MONTPELLIER

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Vu la tribune publiée le 7 janvier 2023 dans le journal "Le Monde", tribune émanant de cinquante personnalités politiques et des associations animalistes visant à réformer la Bouvine sur l'ensemble du territoire national.

CONSIDÉRANT que des élus issus des partis écologistes, du « Parti animaliste », des collectifs issus des mouvements anti spécistes et d'autres groupes minoritaires tendent à remettre en cause de nombreuses activités culturelles constitutives de l'identité de notre territoire.

CONSIDÉRANT qu'en Camargue et en Petite Camargue, on célèbre le taureau au point qu'à la fin de leur vie, les plus grands cocardiers sont statufiés.

CONSIDÉRANT que de nombreux ronds-points aux entrées de nos villages du Languedoc et de Provence sont ornés de taureaux statufiés pour mettre l'animal à l'honneur et rappeler la force et la puissance absolue de tout un territoire.

CONSIDÉRANT la fragilisation potentielle de filières économiques importantes de notre territoire (tourisme et activités de traditions taurines publiques et privées notamment).

CONSIDÉRANT que notre territoire, sa culture, ses traditions ne reposent que sur un équilibre fragile, mais indispensable, qui perdure grâce à la volonté de l'homme, la fierté du taureau et la bravoure du cheval.

CONSIDÉRANT qu'avec le travail des éleveurs manadiers garants de la sécurité sanitaire des animaux et de leur bien-être.

CONSIDÉRANT que la relation entre l'homme, le cheval et le taureau est essentielle pour l'économie de notre territoire et que sans les taureaux, le paysage camarguais se trouverait totalement bouleversé.

CONSIDÉRANT que 100 millions d'euros sont générés par l'activité taurine et que ces retombées restent presque en totalité sur le territoire.

CONSIDÉRANT que de nombreuses collectivités soutiennent financièrement la Bouvine au travers de leurs actions culturelles, sportives et financières avec de nombreuses associations.

CONSIDÉRANT qu'au travers des fêtes de village, ces traditions contribuent au maintien des liens tissés par des femmes et des hommes depuis des générations.

CONSIDÉRANT qu'au moment où l'on s'interroge sur l'individualisme galopant, ce rôle essentiel dans le maillage social doit être une priorité.

CONSIDÉRANT que plusieurs personnalités politiques et associatives (Maires, adjoints aux Maires, Conseillers municipaux, parlementaires, présidents d'intercommunalité, Conseillers départementaux, Conseillers régionaux, Présidents d'associations spécialisées...) soutiennent la culture Bouvine et appellent à manifester à Montpellier le 11 février 2023.

CONSIDÉRANT que pour assurer la bonne organisation de la manifestation du 11 février, il convient de soutenir l'association "Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions", qui regroupe 38 associations de jeunes représentant 3 000 adhérents.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire et à son Conseil Municipal, au Président d'intercommunalité et aux Conseillers communautaires, d'émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la présente motion en faveur de la Bouvine, des traditions taurines et de la ruralité.
- D'approuver la poursuite de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel relatif à la course camarguaise.
- De communiquer à Mesdames et Messieurs les parlementaires du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, la présente motion visant au rejet de la réforme de la Bouvine demandée par des élus écologistes et du Parti animaliste.
- D'approuver le versement de la subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 € à l'association "Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions".
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un représentant à signer tout document relatif à ce dossier. Cette dépense sera imputée au budget de la collectivité.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« Je voulais en complément vous préciser que cela fait partie de notre :

- héritage historique dont nous bénéficions tous, bien au-delà du milieu restreint de la Bouvine
- véritable lien social, intergénérationnel
- au-delà de la culture et des traditions, les activités liées à la Bouvine génèrent une économie importante pour le territoire
- les retombées économiques des courses camarguaises sont évaluées à 70 M€ pour des coûts d'organisation de 7 M€
- le développement du tourisme
- chaque région de France a ses spécificités, ses traditions : elles doivent être respectées et permettent à notre pays d'offrir une palette variée de paysages et de culture
- les véritables écologistes sont les manadiers, les éleveurs, les agriculteurs qui, par leur travail et la gestion de leurs animaux et de leurs pâturages, permettent d'entretenir un écosystème d'exception
- il ne s'agit pas de ne défendre que la Bouvine, mais bel et bien la ruralité dans son ensemble et surtout un mode de vie
- Castelnau est certes un territoire urbain, mais rappelons que le taureau Camargue a foulé maintes fois nos pavés à l'occasion de certaines fêtes de la Saint-Jean et est encore présent aujourd'hui lors d'encierros organisées par le Club Taurin
- Castelnau ne regarde pas par le petit bout de la lorgnette, mais voit au-delà de ses propres frontières en votant des aides, quelques exemples :
ce jour à la Turquie et précédemment à l'Ukraine
- en 2020 aux victimes des intempéries dans les Alpes Maritimes
- et la même année aux victimes des explosions à Beyrouth (Liban)
- en 2018 aux victimes des inondations de la Ville de Trèbes dans l'Aude
- en 2017 aux victimes de l'ouragan Irma à Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Monsieur Hugues FERRAND

« Oui. Merci, Monsieur le Maire. J'ai été un peu surpris de voir cette délibération ce soir au Conseil Municipal. Je ne parlerais pas du sujet sur le fond, chacun peut avoir des idées un peu différentes sur ce sujet, et personnellement je n'ai aucune opposition à ces traditions camarguaises et à ces impacts positifs divers, que vous avez d'ailleurs rappelés notamment en matière de paysages, dès lors bien sûr que la réglementation en vigueur est respectée par les uns et les autres. Par contre la forme m'interpelle. Comment le Maire peut-il mettre en avant le soutien du Conseil Municipal pour une manifestation qui est plutôt non pas en faveur de victimes, mais à caractère corporatiste et privé ? Comment le Maire peut-il utiliser l'argent public, celui des contribuables à cette fin de soutien ? Comment le Maire peut-il prendre parti pour une telle démarche sans information des Castelnaudais ? C'est un engagement du Conseil Municipal. Monsieur le Maire, s'il appartient à Frédéric LAFFORGUE de manifester et de soutenir financièrement, à titre personnel, cette association, vous en avez bien le droit, mais vous avez par contre une responsabilité devant vos administrés. Monsieur le Maire, vous avez l'obligation d'afficher une neutralité bienveillante et être à l'écoute de tous les Castelnaudais et de toutes les Castelnaudaises, et par conséquent, pour une « Ville apaisée » selon votre expression, vous vous devez de rester le plus possible à l'écart d'une telle manifestation au titre de votre mandat.

Aussi, et pour reprendre la forme de cette lettre qui circule dans différents Conseils Municipaux et qui est reprise dans la délibération,

Considérant le contenu de votre délibération qui me semble inadaptée et qui mélange motion de soutien et subvention.

Considérant le manque de respect à la valeur de neutralité bienveillante attachée au mandat de Maire
Considérant l'irrespect des Castelnaviens dans leur pluralité d'opinion.

Considérant la présente délibération éloignée des préoccupations de gestion directe des affaires de la Commune.

Considérant l'utilisation discutable de cette ressource communale publique.

Je vous demande, à nouveau de retirer cette délibération de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

Merci, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur FERRAND. Je crois que les rôles sont inversés ce soir, mais bon. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Nous comprenons que vous ne retirez pas la délibération. Je vous avoue que quand je vous ai vu présenter cette délibération-là, je me suis dit à un moment, mais peut-être que Monsieur LAFFORGUE a en effet une passion pour les traditions taurines, pour la course camarguaise, pour la Bouvine. Je me suis dit que pour le coup cela tombait bien, nous avons un point commun, c'est que nous apprécions les courses camarguaises à priori. Cette passion-là, vous l'avez vraiment ancrée en vous visiblement, mais par contre quand même avec l'argent des Castelnaviens, c'est quand même un point qui nous différencie et je me dis que nous sommes tous d'accord que cette délibération-là ne fera rien pour la Bouvine, c'est juste une petite manœuvre là très politicienne de bas niveau pour essayer de stigmatiser ou d'instrumentaliser le Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire

« C'est vrai que vous êtes de haut niveau sur ce sujet. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Oui. Merci de me couper la parole, Monsieur le Maire, c'est toujours appréciable. Je reprends. En effet, nous voyons bien que l'objectif est juste une instrumentalisation. Cela m'a fait sourire en fait parce que je trouvais que presque l'élève allait dépasser le maître, vous me comprenez, mais si cette passion pour la Bouvine est sincère, Monsieur le Maire, ce que je vous propose, c'est d'associer cette passion-là à l'autre passion que vous avez, celle du béton et plutôt que de nous faire des tours de 9 étages le long de l'Avenue de l'Europe, Monsieur le Maire, passez à l'action, faites-nous des arènes en béton, comme cela je suis certain que la Bouvine et tout le secteur des courses camarguaises vous remerciera et là vous serez ambitieux et là vous passerez des déclarations aux actes et là vous aurez mon soutien en plus. »

Monsieur le Maire

« Oh la la, c'est difficile d'être écologiste. Il faudra le dire quand même à tous les Maires qui étaient présents, le Maire d'Arles, le Maire de Vendargues, toute la liste des Maires qui étaient présents samedi. Là aussi, passez dans les Conseils Municipaux, tous les Conseils Municipaux qui ont adopté cette délibération et qui ont aussi aidé ces jeunes. Je crois que vous l'oubliez aussi, mais vous êtes indifférent à tout cela. »

Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND et Cécile NEGRIER ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 27 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART,

Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE)

Contre : 4 (Carine BARBIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 1 (Jacques BURGUIERE)

N° 2023/02-10 MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-18-1-1 et L. 2121-29 ;

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 82 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 57-1424 du 31 décembre 1957 attribuant compétence aux tribunaux judiciaires pour statuer sur les actions en responsabilité des dommages causés par tout véhicule et dirigés contre une personne de droit public ;

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 21 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, article 28 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale ;

Vu la circulaire de l'État, DAGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997, relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service ;

Vu la circulaire n° 200509433 du 1^{er} juin 2007 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal applicable ;

Vu la réponse ministérielle à la Question écrite n° 20817 de M. Loïc Hervé (Haute-Savoie – UC), réponse publiée au JO Sénat Q du 20/05/2021 – page 3307

Considérant que la Commune dispose d'un parc de véhicules dont certains peuvent être mis à la disposition des agents et des élus afin qu'ils exercent leurs fonctions ;

Considérant qu'un véhicule de fonction peut être affecté à certains fonctionnaires occupant des emplois fonctionnels et à un collaborateur de cabinet, pour les nécessités absolues du service ainsi que pour leurs déplacements privés ; que cette mise à disposition constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une déclaration et d'une imposition ;

Considérant que les véhicules de service mis à disposition des élus et des agents communaux sont destinés aux seuls besoins liés à l'exercice de leurs fonctions ou de leurs emplois et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles ; que toutefois, pour des raisons de facilités d'organisation, et dans le cadre de leurs missions, certains élus et agents peuvent être autorisés à remiser le véhicule de service à leur domicile ;

Considérant qu'une délibération est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de fonction et de service aux élus et agents de la Commune ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **de fixer l'attribution des véhicules communaux de la façon suivante :**

Deux véhicules de fonction, pour les emplois fonctionnels de :

- Directeur(rice) Général(e) des Services
- Directeur(rice) des Services techniques

Onze véhicules de service dont le remisage est autorisé à domicile pour les fonctions ou emplois de :

- Maire
- Agents suivants :

DIRECTION	SERVICE	FONCTION
DIRECTION AMÉNAGEMENT PATRIMOINE	Bâtiments	Responsable Bâtiments
DIRECTION AMÉNAGEMENT PATRIMOINE	Espaces Verts	Responsable du service
DIRECTION AMÉNAGEMENT PATRIMOINE	Centre Technique municipal	Responsable du CTM
DIRECTION AMÉNAGEMENT PATRIMOINE		Directeur adjoint en charge Patrimoine
DRH		DRH
ÉLU		Maire
DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE, DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION		Chef du service
DIRECTION CULTURE ÉVÉNEMENTIEL ET VIE ASSOCIATIVE	Événementiel	Responsable événementiel
DIRECTION DES SPORTS		Directeur des sports
DIRECTION DE LA COMMUNICATION		Directrice de la communication
DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION		Directeur des systèmes d'information

En ce qui concerne les véhicules de fonction, la Collectivité prend en charge les dépenses de carburant, l'entretien du véhicule, les frais de péage et les assurances. Cette mise à disposition constitue un avantage en nature soumis à déclaration et à imposition. L'attribution du véhicule de fonction prendra fin au moment où l'agent cessera d'occuper l'emploi qui lui ouvrirait le droit de bénéficier d'un tel véhicule.

En ce qui concerne le remisage à domicile, l'usage privatif du véhicule est strictement interdit. L' élu ou l'agent s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé, à fermer à clé le véhicule ainsi qu'à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule susceptible d'attirer l'attention. Ce remisage à résidence n'est pas assimilé à un avantage en nature. Le périmètre de circulation est lié aux exigences inhérentes au mandat de l' élu et aux fonctions de l'agent, et comprend également le

trajet domicile-travail. Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule sont prises en charge par la Commune.

Il appartient à l'autorité territoriale, conformément aux articles L.121-2 et L.121-3 du Code de la route de désigner le conducteur d'un véhicule de fonction responsable d'une infraction au Code de la route et que le paiement des montants de contraventions liées aux infractions à ce Code relève de la responsabilité exclusive de l'agent ou de l'élu concerné.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et est notamment autorisé à prendre les arrêtés individuels portant attribution des véhicules de fonction et de service avec autorisation de remisage à domicile, au bénéfice de l'élu et des agents occupant les fonctions et les emplois mentionnés.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« J'ai une information complémentaire à vous donner. Madame BORNE, en date du 19 janvier, vous avez adressé un courrier à la Chambre Régionale des Comptes. Alors, en toute transparence, le véhicule concerné la 3008 hybride – je demande que ce soit bien enregistré dans le PV, comme cela nous transmettrons le PV à la Chambre Régionale des Comptes – d'un montant de 39 246,76 euros, là-dessus il faut enlever la FCTVA 6 397 euros, la reprise aussi de la 508 puisqu'il y avait une 508 de 10 648 euros, véhicule qui revient à 21 955 euros, moins cher qu'une Zoé, l'amortissement du véhicule, les frais de carburant du mois de mai 2021 au 31 décembre 2022 s'élèvent à 2 640,18 euros, l'assurance 851,65 euros, l'entretien 196,20 euros pour un total de 3 689,03 euros. Si nous comptons l'amortissement du véhicule, cela fait des frais de 494 euros par mois, soit un total de 9 635 euros. En tant qu'élu, j'avais aussi la possibilité de faire des indemnités kilométriques, un kilométrage de 24 203 kilomètres, ce qui fait moins de 40 kilomètres par jour et un coût de 11 922 euros si j'avais à appliquer l'indemnité kilométrique. L'acquisition du véhicule revient moins chère de 2 287 euros. Voilà. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous avons adressé quelques questions pour bien comprendre le sujet de la mise à disposition des véhicules. Notamment, nous voulions savoir de quels véhicules il s'agissait puisqu'il y a 2 véhicules de fonction et 11 véhicules de service. La question était : est-ce que vous pouvez nous indiquer quels sont les véhicules dont nous parlons ? Le deuxième élément de mémoire était de savoir s'il y avait un règlement intérieur d'utilisation des véhicules au sein de la Ville de Castelnaud. La troisième question était de savoir s'il y avait des carnets de bord qui étaient utilisés pour ces véhicules-là.

Enfin, si vous pouviez nous expliquer le lien entre les fonctions exercées et la nécessité de disposer d'un véhicule de service notamment pour certaines des fonctions où nous avons du mal à voir dans quelles mesures les agents pourraient être amenés à devoir... Nous avons du mal à comprendre et à percevoir l'utilité de l'utilisation de véhicules de service pour autant de personnel. C'est une question, Monsieur le Maire, est-ce que vous pourriez nous préciser le type de véhicule ? La deuxième question, y a-t-il un règlement intérieur d'utilisation des véhicules ? Enfin, y a-t-il des carnets de bord pour s'assurer du suivi de l'utilisation des véhicules de la Ville de Castelnaud ? J'allais dire, avez-vous fait une évaluation du coût pour la collectivité ? Je ne suis pas sûr que vous l'ayez fait, mais bon. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur CORVAISIER. Nous venons de déterminer le règlement intérieur dans la délibération, il n'y a pas de règlement intérieur. Sur les véhicules, je vous ai donné le détail des véhicules. Si vous voulez la plaque d'immatriculation, le chauffeur, son numéro de permis, la copie du permis de conduire, nous pouvons toujours y aller dans l'inquisition et puis nous pouvons aussi les prendre en photo. Je sais que vous êtes habitué à ce genre d'exercice. Sur les déplacements, ce n'est pas pour se promener, je crois que pour les agents comme pour ma part, ce n'est pas la promenade. Je vais vous donner quand même quelques détails, cela fait 28 ans que je suis élu. J'ai fait passer trois remboursements de frais sur la collectivité. Vous voyez le téléphone portable, c'est moi qui le paye, ce n'est pas la collectivité. Si je suis sorti tout à l'heure, c'était pour une urgence. Les frais de péage, c'est moi qui les paye. Les frais de parking, c'est moi qui les paye. Les frais de restauration, c'est moi qui les paye. Je sais que la consigne est aussi donnée aux élus et aux adjoints, ils ont une indemnité, conseillers délégués aussi. C'est fait en toute transparence. Je suis né à Orléans, il y a quelques siècles en arrière, avec vous j'aurais fini sur le bûcher. »

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 27 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE)

Contre : 2 (Carine BARBIER, Richard CORVAISIER)

Abstention : 6 (Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE)

N° 2023/02-11 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MÉDECINE PRÉVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

Par délibération du Conseil Municipal, la commune de Castelnaud-le-Lez avait adhéré au service de médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de l'Hérault.

À ce titre, il est rappelé que les agents font l'objet d'une surveillance médicale et sont soumis à un examen de manière périodique à intervalle régulier.

Le pôle médecine préventive procède également à une surveillance particulière à l'égard des personnes reconnues travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux et des agents souffrant de pathologies particulières. Il est à noter qu'il s'agit pour la commune de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire composé de plusieurs professionnels avec des compétences variées, mais complémentaires et que la précédente convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Hérault arrive à son terme au 31 décembre 2022.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Livre I portant droits, obligations et protections,

Vu le Livre VIII portant prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un service de médecine préventive,
Considérant que la précédente convention d'adhésion au service de médecine préventive expire au 31 décembre 2022 et qu'il convient dans ces conditions de proposer son renouvellement,

Il est proposé au conseil municipal :

- de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Hérault.
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le centre de gestion de l'Hérault avec effet au 1er janvier 2023 et tous les documents y afférents.

Les crédits induits par cette décision seront inscrits au budget communal de l'exercice 2023 et suivants, au chapitre « charges de personnel ».

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2023/02-12 PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services selon les modalités définies ci-dessous et d'arrêter l'état des emplois.

Par ailleurs, il convient de noter que l'état des emplois de la ville de Castelnau-le-Lez précédemment évoqué, comporte des postes devenus vacants suite au déroulement des carrières et des mobilités. Il s'agit donc après avis du Comité Technique du 2 décembre 2022, d'adapter le tableau des effectifs du personnel communal en procédant aux suppressions de ceux-ci.

Monsieur le Maire :

- Propose la mise à jour du tableau des effectifs.
- Précise que les emplois ouverts pourront être, pour les besoins du service, pourvus à défaut d'agents titulaires par voie contractuelle, conformément au code général de la fonction publique, et aux articles L.332-8 à L.332-12 pour les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement.

Dans la filière Administrative,

- de créer un poste de Rédacteur.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CRÉATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Rédacteur	7	+ 1	8	Création d'emploi lié à un nouveau besoin

Dans la filière Technique,

- de créer un poste d'Ingénieur et un poste de Technicien.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CRÉATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Ingénieur	0	+ 1	1	Création d'emploi suite à promotion interne
Technicien	5	+ 1	6	Création d'emploi lié à un nouveau besoin

Dans la filière Médico-Sociale,

- de créer un poste de Psychomotricien et un poste d'Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CRÉATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Psychomotricien	0	+ 1 TNC	1	Création d'emploi lié à un nouveau besoin
Auxiliaire de Puériculture de classe Supérieure	12	+ 1	13	Création d'emploi pour recrutement par voie de mutation

Dans la filière police,

- de créer deux postes de Brigadier-Chef Principal.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CRÉATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Brigadier-Chef Principal	10	+ 2	12	Création d'emploi pour recrutement par voie de mutation

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2023/02-13 FINANCES - SUBVENTIONS DE SOUTIEN À LA TURQUIE ET À LA SYRIE – SÉISME DU 6 FÉVRIER 2023

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

Après le terrible séisme meurtrier qui a frappé la Turquie et la Syrie le lundi 6 février dernier, et alors que le bilan ne cesse de s'alourdir, je souhaite adresser aux populations turques et syriennes notre plein soutien et l'entière solidarité de la ville de Castelnau-le-Lez. Au regard de la situation sanitaire et humanitaire particulièrement grave et désastreuse, je tiens par la présente délibération à engager la commune dans une démarche de solidarité au profit des populations turques et syriennes frappées par ce tremblement de terre.

Cette délibération est fidèle au principe humaniste de la Ville et va dans le même sens que le soutien que nous avons précédemment apporté à l'Ukraine dans le cadre du conflit dans lequel elle est engagée.

Aussi je vous propose d'apporter notre soutien financier en abondant le Fonds d'Actions Extérieures des Collectivités Territoriales (FACECO) sous la juridiction du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, pour un montant de 5 000 euros. Cette structure créée en 2013 est chargée de collecter l'aide d'urgence humanitaire, ce fonds est « l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées ».

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal

- D'autoriser le versement d'une subvention au fonds FACECO pour un montant de 5 000 euros et participer ainsi à l'effort de soutien des populations turques et syriennes suite au séisme du 6 février 2023.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

PRÉSENTATION SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Monsieur le Maire

« Vous avez eu le rapport de synthèse du rapport social unique 2021. Ce rapport a été présenté en Comité Technique, il a été voté à l'unanimité. Je vous laisse le plaisir de le découvrir, de le lire. Si au prochain Conseil, vous avez des questions spécifiques, nous y répondrons avec plaisir sur ce sujet. »

POINT RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire

« Je voulais faire aussi un point sur la restauration scolaire. Le point, je voudrais le faire sur deux réponses, le premier sur le contrat lié à la restauration scolaire avec Elios et puis un deuxième point sur la cantine de demain à l'échelle de Castelnaud. Vous dire où nous en sommes aujourd'hui et puis surtout vous rappeler un peu l'histoire. En 2021, nous avons relancé le marché de restauration scolaire avec un cahier des charges qui porte un haut niveau d'exigence qualitative, il a été coconstruit avec les représentants des parents d'élèves et un cabinet-conseil, avec une ambition de repas de qualité confectionnés à partir de denrées labellisées fraîches, françaises et locales. Nos exigences ont été au-delà de la loi EGalim. La collectivité s'est fait assister d'un cabinet indépendant spécialisé dans la restauration pour le suivi et le contrôle de notre prestataire Elios. Aujourd'hui, une réflexion est actuellement portée sur l'évolution de la restauration. Une enquête va être adressée aux parents pour les sonder sur différents sujets de la restauration. Dès le mois d'octobre, nous avons travaillé avec Elios sur une renégociation du marché au vu des augmentations des matières premières, bien sûr de l'inflation et puis aussi du coût des fluides. Il n'y a pas eu d'avenant signé avec Elios. Début janvier, du coup nous avons lancé un audit sur l'exécution du marché. Nous attendons le retour de cet audit. Un questionnaire a été réalisé avec les parents d'élèves. Il va être soumis à tous les parents des écoles le 16 février sous forme par Agora avec un lien où il y a le questionnaire. Avec les Fédérations des Parents d'Élèves, nous avons des allers-retours sur le questionnaire, nous allons le mettre en ligne le 16 février dans quelques jours. Justement, cela laissera le temps pendant les vacances scolaires pour que les parents puissent y répondre. La date limite, c'est à la fin de la première semaine du retour des vacances, jusqu'au 8 mars, ce questionnaire sera bien sûr analysé et nous aurons un retour à la fois du questionnaire et de l'audit avec une réunion, une Commission des Menus exceptionnelle, avec les Fédérations de Parents d'Élèves. Sur la cantine de demain, je voulais donner quand même quelques

précisions. C'est un objectif ambitieux à construire. La mise en place d'une régie communale agricole est un projet qui demande un investissement progressif s'étalant nécessairement sur plusieurs années (3 à 4 ans) :

La décision de la Commune de ne plus déléguer au privé la restauration scolaire implique la mise en place d'une gestion communale de la cantine :

- Définition du programme alimentaire de la Ville
- Analyse de faisabilité par un AMO Ingénierie pour calibrer le futur outil de production et le cahier des charges de cet équipement
- Définition et rédaction du projet technique et du programme fonctionnel de la restauration
- Phase Étude de Réalisation (APS/APD/PRO/DCE) de la cuisine centrale
- Construction de la cuisine centrale
- Recrutement (métier pénurie) du personnel ayant les compétences professionnelles
- Étude sur la faisabilité du projet : une fois la régie agricole communale envisagée, il faut déterminer si elle est réalisable

-Achat de terrains agricoles ou utilisation des ressources foncières communales

-Diversification progressive des productions agricoles. Diversifier et augmenter sa production afin de produire des légumes à la fois de saison et en nombre suffisant pour répondre à ces objectifs

Régie agricole : Il faut la gérer comme une exploitation agricole. La production de légumes à l'échelle des besoins des restaurants scolaires impose des obligations de travailler semaines et week-end. Ce type d'emplois doit être tenu par des agriculteurs qualifiés, plutôt que des agents aux espaces verts. Le travail doit être annualisé, en fonction des saisons et des récoltes. Il faut produire environ 30 tonnes de légumes pour une restauration de 1 100 couverts/jour. Pour Castelnau, c'est le double puisque nous serons avec Jacques CHIRAC à 2 000 couverts.

Malgré l'exploitation de terres agricoles, la cuisine aura besoin d'acheter des denrées chez d'autres fournisseurs ou producteurs. Même en régie, le code de la commande publique s'applique dans la gestion des approvisionnements. Il y a obligation de passer des marchés auprès des différents producteurs et fournisseurs.

Vous avez pris l'exemple d'une Commune, je crois que c'est Mouans-Sartoux qui porte son projet depuis 2012 (+10 ans). Je pense que sur la communication qui est très bien réalisée, il faut prendre un petit peu aussi de recul. La Ville de Mouans-Sartoux gère réellement 4 hectares sur les 112 hectares de terres agricoles exploitées. Les 108 hectares restants sont cultivés par des agriculteurs indépendants. Ce n'est pas du personnel municipal. Dans ce type de fonctionnement, le coût global est en principe supérieur à 50 % par rapport à une exploitation classique. À Mouans-Sartoux en 2018, le repas était de 8,39 euros. Je vous rappelle que le repas aujourd'hui est de 5,655 euros pour les éléments et 5,274 sur la Ville de Castelnau. Avec la hausse des énergies et des matières premières, il est estimé aujourd'hui entre 16 et 20 euros à Mouans-Sartoux. En plus, nous avons la difficulté, nous avons regardé un petit peu les comptes. Sur la masse salariale des jardiniers et le coût énergétique, que ce soit bien réparti sur la restauration scolaire et non sur d'autres budgets. Si nous appliquons sur Castelnau, pour des besoins de 2 000 repas/jour, il faudrait à peu près entre 230 et 250 hectares de terres agricoles, ce qui veut dire deux fois Sablassou. Selon Agriscopie, il faut compter 2,2 ETP par hectare, ce qui voudrait dire concrètement 550 collaborateurs si nous voulons vraiment exploiter en régie la totalité des terres, dès 230 à 250 hectares. L'équipe nécessaire hors office des écoles est d'environ 18 personnes avec un fonctionnement classique d'une cuisine. On m'a donné un petit peu le détail : 1 directeur de la restauration, une assistante de direction, des responsables des achats, 4 chefs de production, des cuisiniers, des commis de cuisine. Cela représente à peu près une masse salariale de 465 000 euros. C'est pour faire fonctionner la cuisine centrale. Si vous voulez travailler les légumes frais (haricots, petits pois), nous estimons que nous pouvons équeuter 4 à 5 kilos de haricots verts par heure. Sur la base de 200 grammes par enfant, soit 400 kilos, cela va être à peu près 100 heures de

travail et il faut employer 15 personnes pour la légumerie. Si nous faisons un bilan du personnel qu'il y aurait besoin pour exploiter sur Castelnau en régie agricole avec une cuisine centrale et aussi des offices, cela veut dire que nous avons 550 agriculteurs, 15 personnes en légumerie, 18 personnes sur la cuisine centrale et à peu près sur l'existant 30 personnes dans les offices, ce qui fait à peu près un équivalent de 600 personnes de personnel communal à embaucher. Ces chiffres, je ne les ai pas inventés, nous avons demandé à des cabinets spécialisés de nous remonter, d'avoir les éléments, mais je voulais que ce soit quand même porté.. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Oui, nous sommes preneurs Monsieur le Maire de ces éléments parce que je vous avoue...»

Monsieur le Maire

« Attendez, attendez Monsieur CORVAISIER .. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Ces chiffres nous interpellent. C'est dommage que vous ayez .. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CORVAISIER, est-ce que je vous ai donné la parole ? Ayez la politesse au moins de demander la parole. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je m'adapte ... »

Monsieur le Maire

« Attendez Monsieur CORVAISIER, je n'ai pas terminé. Vous attendez de prendre la parole. Un peu de respect. Ces éléments, nous pouvons vous les transmettre, je ne les ai pas, je ne me suis pas amusé à les inventer. Nous avons demandé à avoir des éléments probants avec des références. Après, nous pouvons bien sûr étudier. Je vous ai donné le déroulé du fonctionnement pour mettre en place une régie commune agricole. Cela ne se fait pas bien sûr en trois semaines, il faut quand même un certain temps pour la mettre en place. Après, il faut se faire assister d'un AMO et avoir tous les éléments, je suis prêt à étudier tous les éléments. Bien sûr, il faut voir aussi l'impact financier et étudier. Alors, est-ce que cela s'étudie avec d'autres Communes, avec l'intercommunalité ? Cela fait partie peut-être des choses que nous pouvons étudier, mais je ne suis pas du tout fermé à ce genre de discussion, mais il faut quand même avoir quelques éléments là-dessus. »

Madame Cécile NEGRIER

« Oui. Bonjour, Monsieur le Maire. Si vous n'êtes pas fermé à un échange sur ce sujet, sous quelle forme proposez-vous de le faire du coup ? »

Monsieur le Maire

« Nous pouvons mettre un Comité de Pilotage sur ce dossier, avec les Fédérations de Parents d'Élèves, avec des élus, bien sûr avec Isabelle et puis les élus d'opposition. Nous pouvons tout à fait travailler sur ce sujet. »

Madame Cécile NEGRIER

« C'est parfait, parce qu'en fait lorsque nous avons utilisé le modèle de la Ville de Mouans-Sartoux, ce qui nous paraissait intéressant, c'est le projet. C'est vers quel modèle nous souhaitons aller. Nous, nous

ne voulons pas faire du copier-coller, ce n'est pas cela que nous voulons faire du tout. L'utilisation de ce modèle de Mouans-Sartoux, c'était d'abord une base pour échanger avec les parents d'élèves que nous avons conviés à cette soirée. Ce n'était pas pour dire : nous allons faire exactement ce qu'ont fait les élus de Mouans-Sartoux. Nous savons très bien que l'échelle est différente. Maintenant, si cela a permis de faire émerger le désir de réfléchir ensemble sur quel modèle nous voulons pour la Ville, eh bien nous en sommes ravis. »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Madame Carine BARBIER

« Oui, pour compléter ce que dit Cécile, d'abord nous sommes tout à fait ravis que vous vous intéressiez à ce sujet. Effectivement, il y a eu beaucoup de Castelnaudaises et Castelnaudais qui sont venus mercredi dernier à la présentation qui a été faite par la Ville de Mouans-Sartoux. Évidemment, l'idée n'est pas d'assurer la totalité des repas des cantines scolaires, mais bien d'assurer l'approvisionnement en légumes des cantines scolaires et ce n'est pas du tout 250 hectares qu'il faut, c'est entre 6 et 10 hectares, à peu près ce qui est en friche aujourd'hui dans les terres agricoles du sud de la Ville. Je vous communiquerai la présentation de Mouans-Sartoux si vous n'êtes pas convaincu par les chiffres qui ont été donnés. Effectivement, les 4 à 6 hectares qu'ils exploitent permettent d'alimenter 1 100 repas par jour et nous sommes... »

Monsieur le Maire

« Avec les agriculteurs qui sont à côté. »

Madame Carine BARBIER

« Non, la régie municipale approvisionne à 85 % les besoins en légumes des cantines de la Ville. Il y a 3 cantines et chacune traite elle-même ses produits frais, les légumes le matin et il n'y a pas besoin de 50 agents pour traiter ces légumes. Je ne veux pas intervenir longuement sur le fond, je pense qu'effectivement c'est très intéressant que nous puissions développer les expériences des différentes Communes, que ce soit en Occitanie ou plus loin pour s'inspirer de cette expérience. De notre point de vue, vous l'avez dit vous-même, 8 euros par repas, je pense que c'est relativement raisonnable. »

Monsieur le Maire

« Attendez, c'était en 2017. »

Madame Carine BARBIER

« C'est très différent du tableau noir que vous avez dressé sur l'engagement de la Ville et en besoin d'agents. La conclusion, c'est qu'effectivement je pense que les parents d'élèves et beaucoup de Castelnaudais et Castelnaudaises sont intéressés à nourrir ce débat et à y participer. »

REFUS QUESTION ORALE (RECEPTION HORS DÉLAIS)

Madame Carine BARBIER

« Il se trouve que j'avais déposé une question orale aussi pour ce Conseil Municipal à propos des terres de Sablassou puisque bien sûr pour approvisionner les cantines ou même la métropole, c'est bien d'avoir encore des terres agricoles. Est-ce que je peux présenter cette question orale ? »

Monsieur le Maire

« Je suis désolé, mais vous n'êtes pas arrivée dans les délais. La question orale par rapport au règlement intérieur est arrivée vendredi à 13h51 et le règlement intérieur du Conseil Municipal à l'article 26 prévoit 3 jours francs. C'était jeudi minuit. »

Madame Carine BARBIER

« Je vous remercie pour votre flexibilité. Vous avez rajouté plusieurs points à l'ordre du jour, je pense que cela aurait été assez correct de permettre que cette question orale soit aussi soumise ce soir puisque nous sommes en plein dans le sujet sur la défense des terres de Sablassou et leur haute valeur agricole et agronomique. »

Monsieur le Maire

« Merci. Ce Conseil Municipal est clôturé et puis nous nous retrouvons le 27 mars pour le vote du Budget. Merci à vous et bonne soirée. »

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 21h30**